

## Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2017

1. Introduction : Du ressort en dépit de l'adversité	2
2. Encaissements et parts de marché	4
2.1. Encaissements	
2.2. Parts de marché	
3. Produits financiers et placements	7
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	12
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité	16
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.2. Evolution des résultats comptables	
5.3. Fonds propres	
6. Solvabilité	20
6.1. Statistiques descriptives	
6.2. Bilan Solvabilité II	
6.3. Aperçu des montants de capital requis	
6.4. Provisions techniques	
6.5. Ratio de SCR	
6.6. Distribution des ratios de MCR	
6.7. Fonds propres éligibles	
7. Evolution des principaux résultats	29
7.1. Assurance vie	
7.2. Assurance non-vie	
8. Analyse des principales branches IARD	47

# 1. Introduction

## Du ressort en dépit de l'adversité

Comment le secteur belge de l'assurance a-t-il évolué en 2017 ? Il est difficile de regrouper sous un dénominateur commun les différentes dimensions abordées dans ce numéro spécial d'Assurinfo.

Un aperçu des activités commence traditionnellement par le chiffre d'affaires, c'est-à-dire l'encaissement pour les assureurs. Dans ce cadre, un œil critique fait immédiatement la comparaison avec l'inflation pour savoir précisément si l'encaissement est à la traîne par rapport à l'indice des prix à la consommation ou s'il prend justement de l'avance. À cet égard, 2017 n'est à nouveau pas une année brillante. On pourrait presque croire que l'assurance (c'est-à-dire la protection contre les risques et la prévoyance) est devenue moins pertinente dans le monde actuel. Dans un contexte de vieillissement, de hausse des frais de soins de santé et de nouveaux risques - plus précisément liés aux évolutions technologiques, comme le hacking - les assurances devraient avoir le vent en poupe. Au regard des chiffres de 2017, l'élan fait pourtant défaut. Ce sont surtout les assurances-vie qui sont en repli, non seulement au niveau des primes perçues, mais aussi, au sein de l'assortiment « classique » des assurances-vie individuelles assorties d'un rendement garanti, au niveau des montants que les assureurs gèrent pour le compte des assurés. Les assurances pension pour indépendants, les assurances de groupe et surtout les assurances d'investissement présentent heureusement encore des chiffres de croissance positifs. Mais en dépit de sa forte croissance la branche 23, soit ces assurances d'investissement, ne suffit toutefois pas à compenser la baisse des contrats à revenu fixe.

Les assurances non-vie évoluent peu sur un marché qui peut être qualifié de mature ou même de saturé et où le risque de sinistre est en baisse dans plusieurs branches. C'est le cas notamment au niveau des accidents du travail, où la fréquence des sinistres est plutôt en bonne voie malgré un taux d'emploi en hausse. C'est le cas également en ce qui concerne l'assurance auto obligatoire, du moins au niveau des voitures de tourisme où la fréquence est descendue sous les 6 %, si bien que l'on peut dire que la prime moyenne est stable (404 euros taxes comprises pour le prix moyen de la garantie RC obligatoire). 2017 a été une année favorable au niveau des conditions climatiques, avec peu de graves inondations ou de fortes tempêtes dans notre pays, à tel point même que deux fois plus de sinistres ont été recensés lors du premier semestre de 2018 qu'au cours de l'ensemble de l'année précédente. Les phénomènes naturels sont toutefois capricieux, y compris dans leur dispersion géographique : au niveau mondial, 2017 a bel et bien été une année catastrophique.

Les revenus des assureurs ne proviennent pas uniquement des primes perçues : le rendement des placements apporte également de l'eau au moulin, même si cette dernière est tout particulièrement modeste en cette période de faiblesse des taux d'intérêts. Dans ce contexte, les assureurs adaptent la composition de leur portefeuille d'investissement, avec pour conséquence une légère réduction de leur portefeuille obligataire (bien qu'il représente toujours plus de deux tiers des avoirs), un peu plus d'investissements en actions malgré la garantie financière qui doit accompagner de tels investissements, et nettement plus de prêts hypothécaires.

À la lumière de ce qui précède, il est soulageant de constater que le résultat des activités de 2017 est en légère amélioration par rapport à 2016 : en assurance non-vie, le résultat est positif et stable et en assurance sur la vie, l'amélioration est sensible : le fait que quasiment aucune entreprise ne soit déficitaire est tout particulièrement positif, y compris pour la concurrence et donc pour le client.

Une chose à laquelle les clients prêtent moins attention, parce qu'ils la considèrent comme acquise, est la solidité sous-jacente des entreprises d'assurances. Les assureurs se sont attelés ces dernières années à la transition vers les nouvelles règles en matière de solvabilité, en d'autres termes à leur résilience à toutes sortes de chocs. À l'heure d'aujourd'hui, et dans un contexte plus strict que dans les pays qui ont différé dans le temps la mise en œuvre de certaines mesures faisant partie de la directive Solvabilité II, le taux de solvabilité moyen des assureurs belges atteint près du double de ce qui est prescrit par la législation, ce qui donne aux entreprises une marge pour suivre le cap qui correspond à leurs ambitions stratégiques, sans devoir à tout moment prendre garde aux récifs et écueils.

Il s'agit précisément de la raison pour laquelle le secteur de l'assurance dispose du ressort pour prouver son utilité dans l'actuel contexte social et économique riche en défis : la manière d'y arriver sera abordée prochainement dans le mémorandum politique élaboré en perspective des élections législatives du printemps 2019.

*Wauthier Robyns*  
[cia@assuralia.be](mailto:cia@assuralia.be)

## 2. Encaissements et parts de marché

### 2.1. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements (en millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2016	2017	2016/2015	2017/2016
Accidents, hors AT	409	400	1,8%	-2,4%
Accidents du travail	1.077	1.074	-1,8%	-0,2%
Loi de 1971	949	954	-1,5%	0,5%
Loi de 1967	128	120	-3,8%	-5,9%
Maladie	1.552	1.654	3,5%	6,6%
Automobile	3.736	3.789	1,3%	1,4%
Corps de véhicules	1.437	1.477	1,4%	2,8%
RC automobile	2.299	2.312	1,2%	0,6%
Incendie	2.836	2.904	1,9%	2,4%
Habitations	1.808	1.856	2,1%	2,6%
Autres risques simples	534	549	1,2%	3,0%
Risques spéciaux	494	499	1,7%	1,0%
RC générale	930	950	5,5%	2,2%
Autres IARD	1.245	1.276	0,9%	2,5%
Transport	165	166	-9,9%	0,7%
Crédit et caution	170	174	-2,1%	2,9%
Pertes pécuniaires diverses	144	137	-1,0%	-4,3%
Protection juridique	526	545	4,1%	3,7%
Assistance	241	253	5,9%	5,0%
<b>Total non-vie</b>	<b>11.784</b>	<b>12.047</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,2%</b>
Vie individuelle	10.204	9.763	-3,1%	-4,3%
Taux garanti (branches 21–22)	7.493	6.212	3,4%	-17,1%
Fonds d'investissement (branche 23)	2.171	3.114	-25,9%	43,4%
Opérations de capitalisation (branche 26)	540	437	50,1%	-19,1%
Vie groupe	5.030	5.302	-1,5%	5,4%
Taux garanti (branche 21)	4.909	5.042	-1,8%	2,7%
Fonds d'investissement (branche 23)	121	260	11,9%	115,6%
<b>Total vie</b>	<b>15.234</b>	<b>15.065</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>27.018</b>	<b>27.112</b>	<b>-0,8%</b>	<b>0,3%</b>

(\*) Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2016 et 2017. Les chiffres de 2016 peuvent donc différer quelque peu de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

---

## Méthodologie

L'enquête encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée ne sont donc pas prises en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2016 et 2017, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la BNB. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises dans l'enquête. Les assurances de soins de santé fournies par les sociétés d'assurance mutuelle (SAM), liées aux mutualités, ne sont pas prises en compte non plus.

## Sévère baisse des produits à taux garanti

En vie, l'encaissement pour les assurances de groupe présente une progression de 5,4 % en 2017 et s'établit à 5,3 milliards d'euros. On constate également une hausse de l'encaissement pour les produits d'assurance individuelle liés à des fonds d'investissement. Il augmente de 43,4 % et s'établit à 3,1 milliards d'euros. En revanche, pour les produits d'assurance-vie individuelle à taux garanti (branches 21, 22 et 26), on note une baisse de 17,2 %, leur encaissement s'établissant alors à 6,6 milliards d'euros. Le volume total de primes en assurance vie présente une baisse nominale de 1,1 % en passant de 15,2 milliards d'euros en 2016 à 15,1 milliards d'euros en 2017.

Si l'on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de 2,1 % en 2017, l'évolution réelle des encaissements vie atteint -3,2 % en 2017, soit à nouveau une diminution après les baisses réelles de 4,5 %, 6 %, 0,4 % et 23,8 % observées les quatre années précédentes.

## La non-vie franchit 12 milliards d'euros

La croissance réelle pour la non-vie s'élève à 0,1 % en 2017 contre -0,4 % en 2016. Depuis l'année 2000, les assurances non-vie ont presque toujours connu une croissance réelle. Une baisse réelle a été observée uniquement en 2008, 2011 et 2016, ce qui signifie que les encaissements des assurances non-vie ont présenté ces année-là une croissance inférieure à celle de l'inflation.

## 2.2. Parts de marché

Rang 2017	Variation de rang par rapport à 2016	Groupe	Part de marché		
			Total	Non-vie	Vie
1		AG Insurance	21,0	15,7	25,3
2		AXA	12,5	18,3	7,8
3		KBC	9,4	8,7	9,9
4		Ethias	9,1	11,0	7,6
5	↑ 1	Belfius	6,4	5,6	7,0
6	↓ 1	P&V	6,0	5,7	6,1
7	↑ 2	Allianz	5,5	5,0	5,9
8	↓ 1	Baloise	5,0	6,8	3,5
9	↓ 1	NN	4,4	1,1	7,1
10		ERGO - DKV - DAS	3,8	5,3	2,6
11	↑ 1	Argenta	2,7	1,1	3,9
12	↓ 1	Generali	2,6	1,8	3,2
13		Fédérale	1,4	1,8	1,1
14		Fidea	1,1	1,7	0,7
15	↑ 7	Foyer	0,7	0,2	1,1
		<b>Top 15</b>	<b>91,6</b>	<b>89,9</b>	<b>93,0</b>

Les quinze principaux groupes d'assurances représentent ensemble 91,6 % du total des encaissements.

## 3. Produits financiers et placements

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas soumises actuellement aux obligations de reporting à la BNB. La Belgique ne compte en effet que des entreprises sous statut de succursale dans ces activités.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeurs » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur base annuelle, les rendements sont évalués sur la base des produits financiers au regard de la valeur de marché moyenne des placements auxquels ils se rapportent. On utilise la valeur de marché moyenne parce que la valeur comptable tend en effet à estimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes.

#### 3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur comptable de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2017, un volume de 227,7 milliards d'euros, contre 229,1 milliards d'euros fin 2016 (-0,6 %). Au cours de la même période, leur valeur de marché a diminué de 268,8 milliards d'euros en 2016 à 264,3 milliards d'euros en 2017 (-1,7 %).

Les plus-values latentes observées restent élevées. Aux 39,7 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2016 succèdent 36,6 milliards d'euros de plus-values latentes fin 2017.

Cette diminution des plus-values latentes de 3,1 milliards d'euros en 2017 concerne presque intégralement les obligations et autres titres à revenu fixe. Fin 2017, les plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 28,1 milliards d'euros contre 31,9 milliards d'euros fin 2016. Cette diminution est due à la hausse des taux d'intérêt principalement des obligations d'État belges par rapport à fin 2016.

Au cours du deuxième et troisième trimestre de 2017, les taux d'intérêt principalement des obligations d'État belges ont diminué, mais cette diminution n'a pas suffi à compenser la hausse des taux d'intérêt observée au cours du premier et du dernier trimestre. La crise des dettes souveraines, qui s'est traduite par des différences considérables des écarts entre les taux longs de certains pays de la zone euro, souligne encore la fragilité des plus-values latentes obligataires.

Les plus-values latentes sur les participations ont légèrement progressé de 2 milliards d'euros fin 2016 à 2,6 milliards d'euros fin 2017. Les plus-values latentes sur les prêts hypothécaires,

créances, dépôts et autres placements ont diminué de 2,6 milliards d'euros fin 2016 à 2,4 milliards d'euros fin 2017. En ce qui concerne les actions et les terrains et constructions, les plus-values latentes se situent fin 2017 à un niveau légèrement plus élevé que celui observé fin 2016.

Les dispositions prudentielles « Solvabilité II », qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour les placements en actions, ont entraîné une réallocation stratégique du portefeuille d'actifs des assureurs en faveur des obligations et au détriment des actions et autres titres à revenu variable. La crise financière a renforcé l'évolution vers une moindre appétence pour les risques du marché au sein du portefeuille de placements des entreprises d'assurances. Depuis 2009, la composition des placements hors branche 23 n'a pas considérablement évolué.

Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe ont atteint un sommet de 80 % fin 2012, pour ensuite retomber progressivement à 75,5 % fin 2016 et ensuite à 74,5 % en 2017. Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe se situent ainsi toujours à un niveau sensiblement supérieur à celui de 2001, lorsque leur part s'élevait à moins de 60 %.

Les placements en actions et autres titres à revenu variable remontent progressivement après avoir atteint un plancher de 4 % fin 2012. Fin 2017, les actions et autres titres à revenu variable représentent 6,1 % du portefeuille des entreprises d'assurances. Le niveau des actions et autres titres à revenu variable reste ainsi inférieur à celui d'avant 2008, lorsque leur part s'élevait à environ 13 %.

Les placements en prêts et crédits hypothécaires et autres prêts augmentent annuellement pendant la période 2010-2017 et représentent 8,9 % en 2017, contre 3,0 % en 2010.

Pour le reste, les placements des entreprises d'assurances fin 2017 se composent pour 6,4 % de participations, pour 1,6 % de terrains et constructions et pour 2,4 % d'autres catégories de placements.

### Évolution et ventilation des placements hors branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Terrains et constructions	4.095	4.184	4.425	4.247	4.143	4.167	4.269	4.331
Participations	15.059	13.965	14.484	15.858	17.470	17.724	15.912	17.006
Actions, parts et autres titres à revenu variable	12.704	9.295	9.739	12.785	13.932	14.744	15.054	15.993
Obligations et autres titres à revenu fixe	165.078	172.047	193.112	185.671	207.622	199.517	203.062	196.991
Prêts et crédits hypothécaires et autres prêts	6.285	7.599	12.489	16.229	19.112	20.382	22.046	23.638
Créances, dépôts et autres placements	8.231	9.545	7.153	7.045	7.738	8.100	8.448	6.320
<b>TOTAL</b>	<b>211.452</b>	<b>216.635</b>	<b>241.402</b>	<b>241.835</b>	<b>270.017</b>	<b>264.634</b>	<b>268.789</b>	<b>264.279</b>



### Évolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	22	22	20	21	22
Actions, parts et autres titres à revenu variable	14.493	13.877	13.013	14.742	16.270	18.464	19.903	23.647
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.030	3.546	9.008	10.676	11.562	10.937	10.901	11.148
Prêts et crédits hypothécaires et autres prêts	0	0	1	127	133	138	142	107
Créances, dépôts et autres placements	633	618	1.069	588	696	879	857	846
<b>TOTAL</b>	<b>19.156</b>	<b>18.041</b>	<b>23.091</b>	<b>26.155</b>	<b>28.682</b>	<b>30.438</b>	<b>31.823</b>	<b>35.770</b>

Fin 2017, la valeur de marché des placements de la branche 23 s'élevait au total à 35,8 milliards d'euros, contre 31,8 milliards d'euros fin 2016. Après la hausse sensible des placements dans cette branche au cours des dernières années, les placements de la branche 23 progressent à nouveau de 12,4 % en 2017. La hausse des placements au sein de la branche 23 de 3,9 milliards d'euros par rapport à fin 2016 s'explique en partie par une augmentation des activités dans cette branche, mais aussi par l'évolution positive observée sur les marchés financiers. En 2017, 3,2 milliards d'euros de primes ont été perçues et 2,2 milliards d'euros de prestations ont été versées au sein de la branche 23. En outre, 1,1 milliard d'euros de corrections de valeurs nettes et 0,2 milliard d'euros de produits des placements ont été enregistrés au sein de la branche 23 en 2017.

Au sein des placements de la branche 23, la ventilation entre les différentes catégories d'actifs n'a pas considérablement changé fin 2017 par comparaison avec l'année précédente. La part des placements en actions a progressé pour passer de 62,5 % fin 2016 à 66,1 % fin 2017. La part des obligations et autres titres à revenu fixe s'élève à 31,2 % de l'ensemble des placements en 2017 (contre 34,3 % fin 2016).

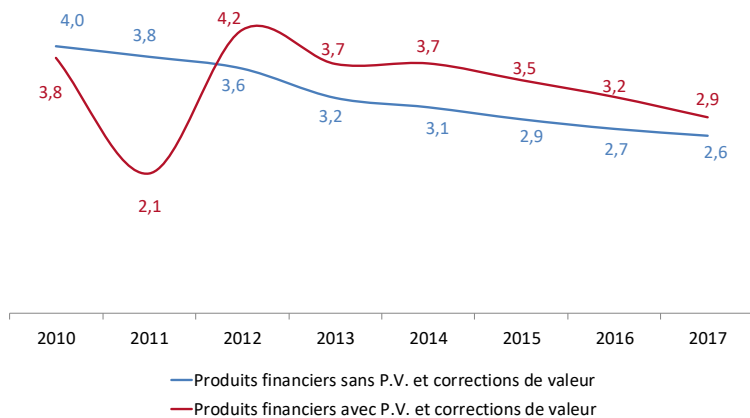
### 3.2. Produits financiers et rendements des placements

Le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeurs est en repli à 2,9 % en 2017 (contre 3,2 % en 2016 et 3,5 % en 2015).

L'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs reste positif également en 2017. Cette situation positive pourrait encore perdurer un peu à condition que les actifs actuels n'aient pas encore atteint leur date de maturité et que les taux d'intérêt restent aussi faibles. Dès que les actifs atteindront leur date de maturité, ils seront selon toute probabilité remplacés par des actifs à rendement moins élevé. Par ailleurs, une forte hausse des taux d'intérêt entraînerait une baisse des marchés obligataires et par conséquent des réductions de valeurs.

Bien que l'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs soit également positif en 2017, on constate une tendance à la baisse du rendement global. Cette tendance à la baisse est la conséquence des taux d'intérêt en moyenne moins élevés des actifs dans lesquels les entreprises d'assurances ont investi au cours des dernières années.

**Produits financiers / Valeur de marché moyenne des placements**  
(en %, hors branche 23)



P.V. : plus-value

**Placements hors branche 23 : Produits financiers nets**  
(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Obligations	6.193	6.202	6.380	6.658	6.851	6.710	6.741	5.315
Actions	-80	-3.486	1.635	1.137	1.052	933	614	1.008
Participations	905	914	682	178	711	667	324	368
Terrains et constructions	342	372	337	377	313	314	375	288
Autres (dont PH, créances et dépôts)	430	442	592	676	561	612	509	774
<b>Ensemble des placements</b>	<b>7.790</b>	<b>4.444</b>	<b>9.625</b>	<b>9.025</b>	<b>9.487</b>	<b>9.236</b>	<b>8.562</b>	<b>7.754</b>

PH : prêts hypothécaires

Les produits financiers nets des obligations diminuent de 6,7 milliards d'euros fin 2016 à 5,3 milliards d'euros fin 2017. Le rendement global des obligations baisse de 3,3 % en 2016 à 2,7 % en 2017.

L'évolution des actions reste volatile. Leur rendement suit celui des marchés boursiers. Les produits financiers nets des actions augmentent de 0,6 milliard d'euros fin 2016 à 1 milliard d'euros fin 2017. Le rendement global des actions s'accroît de 4,1 % en 2016 à 6,5 % en 2017.

Les produits financiers nets des participations augmentent légèrement de 324 millions d'euros fin 2016 à 368 millions d'euros fin 2017. Le rendement global des participations s'accroît de ce fait de 1,9 % en 2016 à 2,2 % en 2017.

**Placements hors branche 23 : Rendements financiers nets**  
(en % de la moyenne de la valeur de marché des placements)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Obligations	3,9	3,7	3,5	3,5	3,5	3,3	3,3	2,7
Actions	-0,7	-31,5	17,0	10,1	7,9	6,6	4,1	6,5
Participations	5,9	6,3	4,8	1,2	4,3	3,8	1,9	2,2
Terrains et constructions	8,3	9,0	7,8	8,7	7,5	7,6	8,9	6,7
Autres (dont PH, créances et dépôts)	3,0	2,8	3,2	3,2	2,2	2,2	1,7	2,6
<b>Ensemble des placements</b>	<b>3,8</b>	<b>2,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>2,9</b>

PH : prêts hypothécaires

## 4. Commissions et frais

### 4.1. Frais de gestion et d'administration

Après avoir augmenté de 3 % en 2016, les frais de gestion et d'administration, ou frais généraux, présentent en 2017 une hausse de 1,6 % à 4,3 milliards d'euros. Cette hausse est inférieure à la moyenne observée au cours de la période 2010-2016, à l'époque où, chaque année, à l'exception d'un statu quo en 2015, une croissance de 3 % ou plus avait été enregistrée. La hausse des frais généraux en 2017 trouve son origine dans l'accroissement significatif des frais d'administration (+10,2 %). Pour quelque 75 % des entreprises, ces frais augmentent en 2017. En outre, on constate des baisses des frais de gestion liés à l'acquisition (-6,6 %), des frais internes de gestion de sinistres (-3,9 %) et des frais de gestion des placements (-6,5 %).

Les comptes annuels permettent une double ventilation des frais généraux. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux recule, passant de 55,1 % du total en 2016 à 53,0 % en 2017.

Le total des frais de personnel s'élève à 2.279 millions d'euros en 2017 contre 2.332 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 2,3 %. Les frais de personnel plus élevés en 2016 résultaient en partie de la constitution de provisions dans le cadre de restructurations auprès d'un certain nombre d'entreprises. Le nombre de travailleurs exprimé en équivalents temps plein au sein des entreprises d'assurances recule de 0,4 % en 2017 pour s'établir à 21.857.

#### Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2017

(avec 2016 pour la comparaison)

(en millions d'euros)

Par destination	2017				2016
	Comptes techniques		Compte non technique	Total	Total
	Non-vie	Vie			
Frais de gestion liés à l'acquisition	805	233	-	1.039	1.113
Frais internes de gestion de sinistres	929	97	-	1.026	1.068
Frais d'administration	1.401	683	-	2.083	1.891
Frais de gestion des placements	24	102	23	150	160
<b>Total</b>	<b>3.159</b>	<b>1.116</b>	<b>23</b>	<b>4.298</b>	<b>4.232</b>

Par nature					
Personnel	-	-	-	2.279	2.332
Autres charges d'exploitation	-	-	-	2.018	1.899
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4.298</b>	<b>4.232</b>

### 4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires s'établit à 3.325 millions d'euros en 2017, soit 9 millions d'euros de plus qu'en 2016 (+0,3 %). En 2017, les primes acquises baissent de 0,4 % par rapport à 2016. La part des commissions dans les primes acquises augmente donc légèrement, mais s'établit, si l'on arrondit, à 10,9 % en 2017, tout comme en 2016.

Les ratios de commissionnement pour les affaires directes en Belgique en non-vie demeurent quasi constants. Le ratio de commissionnement pour les affaires directes à l'étranger en non-vie augmente de 0,2 point de pourcentage, ce qui représente une hausse nettement moindre qu'en 2015 et 2016. En 2014, le ratio de commissionnement pour ces opérations atteignait encore 12,5 % contre 16,0 % en 2017.

Le ratio de commissionnement pour les opérations vie individuelle branches 21-22-26 est en hausse, passant de 8,0 % en 2016 à 8,8 % en 2017. Les commissions diminuent de 9,5 % en valeur absolue, tandis que les primes acquises présentent une baisse de 17,3 %. Étant donné qu'en vie, les commissions sont octroyées non seulement sur la base de la nouvelle production, mais aussi sur la base du portefeuille, les commissions et les primes acquises ne connaissent pas nécessairement une évolution similaire.

Le ratio de commissionnement pour les opérations vie individuelle branche 23 est en baisse, passant de 5,7 % en 2016 à 5,4 % en 2017, tandis que pour les opérations vie groupe branches 21/23, il augmente de 1,5 % en 2016 à 1,7 % en 2017.

**Primes et commissions**  
(en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
IARD (*)	9.910	10.054	1.655	1.675	16,7	16,7
AT - Loi de 1971 (*)	948	953	67	66	7,0	6,9
Vie individuelle branches 21-22-26 (*)	7.696	6.363	618	559	8,0	8,8
Vie individuelle branche 23 (*)	2.088	2.909	119	157	5,7	5,4
Vie groupe branches 21/23 (*)	5.029	5.301	78	92	1,5	1,7
Affaires directes à l'étranger (non-vie)	3.888	3.982	613	638	15,8	16,0
Affaires directes à l'étranger (vie)	57	96	5	5	9,5	5,1
<b>Ensemble des opérations (**)</b>	<b>30.528</b>	<b>30.393</b>	<b>3.316</b>	<b>3.325</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>

(\*) Affaires directes en Belgique

(\*\*) Y compris affaires directes à l'étranger et réassurance acceptée

### 4.3. Ensemble des frais et commissions

Au cours de la période 2010-2012, l'ensemble des commissions et frais généraux représentait environ 19 % des primes acquises. De 2012 à 2013, les augmentations des montants absolus des commissions, des frais de personnel et d'autres charges d'exploitation sont restées limitées. Les primes acquises ont toutefois baissé de 13,2 % en 2013. De ce fait, les commissions et frais en fonction des primes acquises ont été nettement plus élevés que les années précédentes et ont atteint 22,1 %. S'il est vrai qu'en 2014, les primes acquises ont affiché une progression de 6,6 %, les montants absolus des commissions et frais ont augmenté plus nettement. De ce fait, les montants des commissions et frais ont continué de croître pour s'établir à 23,3 % des primes acquises.

En 2015 et 2016, les primes acquises ont baissé respectivement de 1,9 % et 0,6 %. Étant donné que les montants absolus des commissions et frais étaient en hausse, à l'exception d'une légère baisse des frais de personnel en 2015, les montants des commissions et frais ont augmenté pour s'établir à 24,7 % en 2016.

Malgré la baisse des frais de personnel en 2017 (-2,3 % à 2.279 millions d'euros), les hausses des commissions (+0,3 % à 3.325 millions d'euros) et d'autres charges d'exploitation (+6,3 % à 2.018 millions d'euros) et la baisse des primes acquises de 0,4 % font que les commissions et frais en fonction des primes acquises atteignent 25,1 % en 2017, soit un peu plus de 6 points de pourcentage de plus qu'en 2010.

#### Évolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités

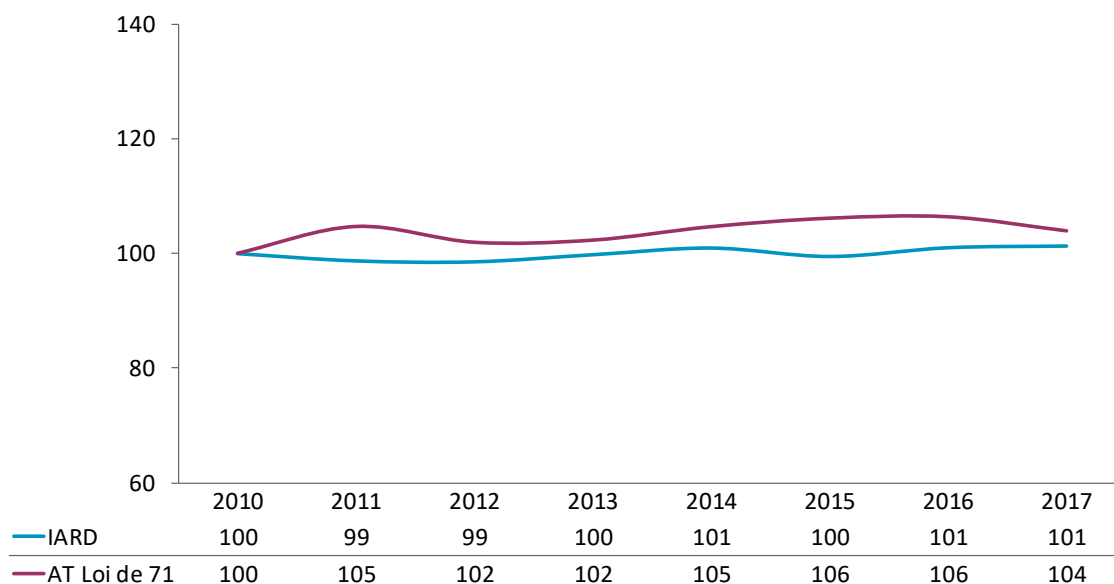
(en % des primes acquises)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commissions	8,3	8,5	8,5	9,9	10,2	10,7	10,9	10,9
Frais de personnel	6,1	6,2	5,9	6,9	7,2	7,3	7,6	7,5
Autres charges d'exploitation	4,5	4,7	4,4	5,3	5,9	6,1	6,2	6,6
<b>Commissions et frais généraux</b>	<b>18,9</b>	<b>19,4</b>	<b>18,8</b>	<b>22,1</b>	<b>23,3</b>	<b>24,1</b>	<b>24,7</b>	<b>25,1</b>

Le graphique suivant donne l'évolution du poids des commissions et frais en fonction des primes acquises pour les opérations IARD (Incendie, accidents et risques divers) et les opérations accidents du travail. De 2010 à 2017, le poids des commissions et frais demeure quasi constant pour les opérations IARD. Pour les opérations accidents du travail, le poids des commissions et frais en 2017 est supérieur à celui de 2010, mais inférieur à celui observé au cours de la période 2014-2016.

#### Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux

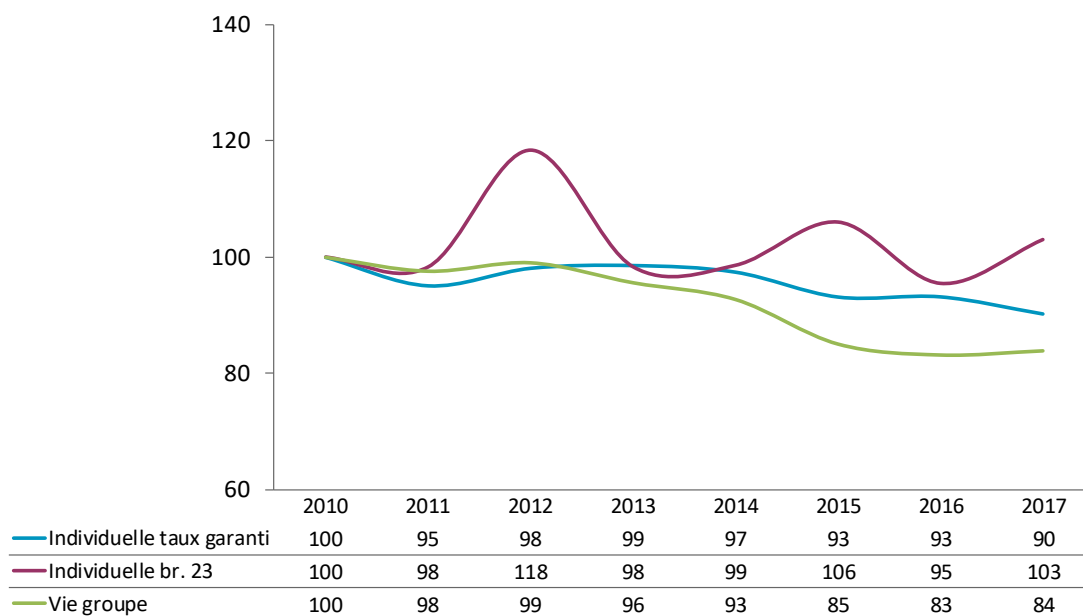
(en % des primes acquises, indice : 2010 = 100)



En ce qui concerne les assurances individuelles à taux garanti et l'assurance de groupe, le poids relatif des commissions et frais présente une baisse significative au cours de la période 2010-2017. Pour les assurances-vie individuelles de la branche 23, le poids relatif des commissions et frais fluctue au cours de la période 2010-2017, mais il est plus élevé en 2017 qu'en 2010.

### Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux

(en % des provisions techniques moyennes, indice : 2010 = 100)



## 5. Rentabilité

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas soumises aux obligations de reporting à la BNB.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

#### 5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non technique.

Les **comptes techniques** incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance.

Le **compte non technique** reprend les autres postes, tels que les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière et ceux définis à partir du compte non technique sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie (ou « dommage ») et vie. En 2017, le total des primes acquises pour l'ensemble des activités s'élève à 30,4 milliards d'euros, contre 30,5 milliards d'euros en 2016.

##### 5.1.1. Compte technique

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2017, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 15,7 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 15,6 milliards d'euros en 2016.

Le solde technico-financier net s'établit en 2017 à 1,5 milliard d'euros (contre 1,4 milliard d'euros en 2016), soit 9,9 % des primes acquises (contre 8,9 % en 2016). Une reprise du résultat technico-financier net est observée après une baisse en 2016 due en partie aux prestations et provisions constituées pour indemniser les victimes des attentats terroristes survenu en Belgique le 22 mars 2016.

Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée.

Les primes acquises pour les opérations « vie » s'élèvent à 14,7 milliards d'euros en 2017, contre 14,9 milliards d'euros en 2016. L'impact du relèvement de la taxe sur la prime d'assurance-vie individuelle en 2013 est toujours perceptible : par rapport à 2012, les primes acquises ont baissé en 2017 de 6,3 milliards d'euros (-30,1 %). La baisse des « encaissements »

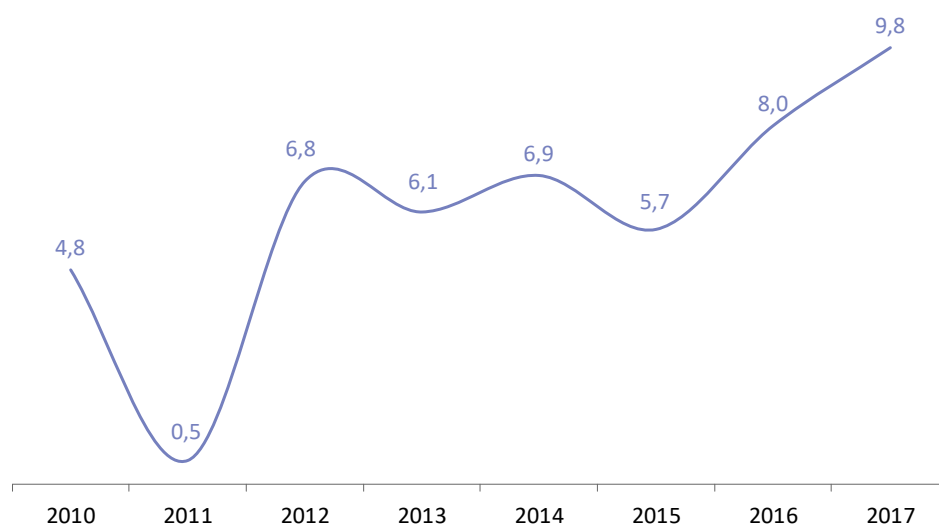


en vie peut en outre s'expliquer par le contexte d'une faiblesse persistante des taux d'intérêt, qui affecte les taux d'intérêt garantis que peuvent offrir les assureurs.

Après la baisse du solde technico-financier brut de l'assurance sur la vie enregistrée au cours de la période 2013-2015, le solde technico-financier brut se retrouve en 2017 à un niveau supérieur à celui de 2012 avec un montant de 1,411 milliard d'euros. Le solde technico-financier net s'établit en 2017 à 1,427 milliard d'euros (contre 1,060 milliard d'euros en 2016), soit 9,7 % des primes acquises (contre 7,1 % en 2016). Le niveau plus élevé en 2016 et 2017, par rapport à la période 2013-2015, résulte principalement du fait qu'un certain nombre d'entreprises ont obtenu une exemption de la Banque nationale pour la constitution des provisions « clignotant » en 2016 et 2017.

Pour l'**ensemble des opérations d'assurance**, le marché présente en 2017 un bénéfice de 2,98 milliards d'euros contre 2,45 milliards d'euros en 2016. La hausse du résultat technique par rapport à 2016 s'explique essentiellement par l'amélioration sensible du résultat technique des opérations en « vie ». Exprimé en pourcentage des primes acquises, le bénéfice s'établit à 9,8 % en 2017, soit le niveau le plus élevé observé depuis des années.

**Ensemble des opérations : soldes technico-financiers nets**  
(en % des primes acquises)



### 5.1.2. Compte non-technique

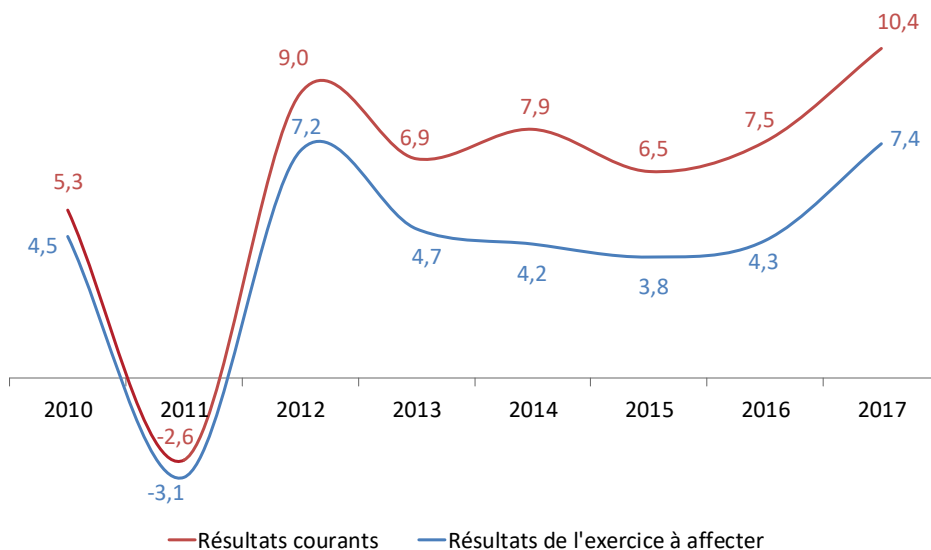
Le compte non technique reprend tous les autres postes du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

**Résultat courant** : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

**Résultat de l'exercice à affecter** : résultat courant, « corrigé » du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Le résultat courant avant impôts a augmenté de 2,28 milliards d'euros en 2016 à 3,16 milliards d'euros en 2017. En 2017, le résultat courant s'élève à 10,4 % des primes acquises (contre 7,5 % en 2016).

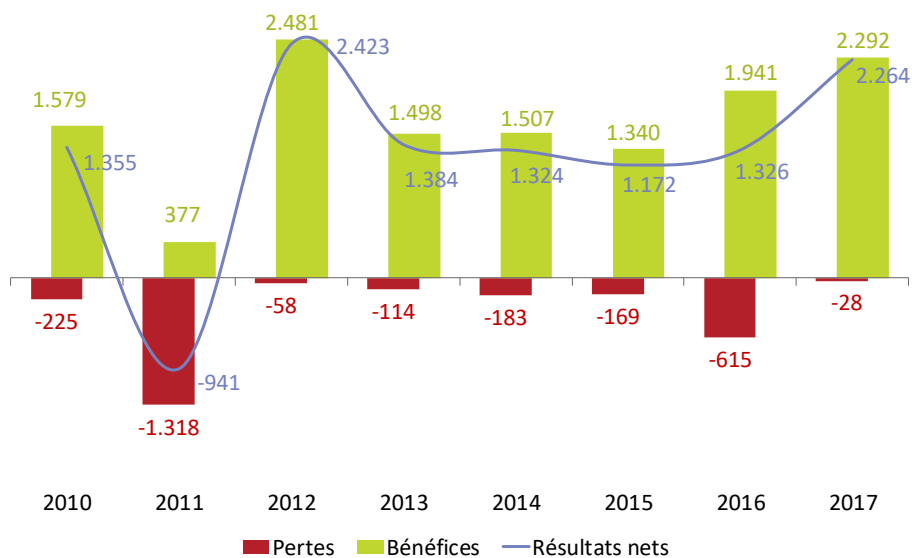
### Résultats courants et résultats de l'exercice à affecter (en % des primes acquises)



## 5.2. Evolution des résultats comptables

Les résultats comptables de 2017 sont nettement supérieurs à ceux de l'année dernière. L'exercice 2017 s'est soldé par un bénéfice net de 2,26 milliards d'euros, contre un bénéfice net de 1,33 milliard d'euros fin 2016. Le résultat positif affiché par le secteur en 2017 est le résultat d'un bénéfice cumulé de 2,29 milliards d'euros et d'une perte cumulée de 28 millions d'euros.

### Résultats de l'exercice à affecter (en millions d'euros)



### 5.3. Fonds propres

#### Évolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
« Valeur comptable »								
31/12	17.392	16.598	17.217	17.441	18.481	18.349	18.054	17.349
Moyenne	17.491	16.995	16.908	17.329	17.944	18.399	18.195	17.695
« Valeur de marché »								
31/12	20.746	18.984	20.567	22.087	25.311	25.555	25.832	25.898
Moyenne	20.688	19.865	19.776	21.327	23.699	25.433	25.694	25.865
<b>Valeur de marché</b> (Base : moyenne 2010 = 100)	<b>100%</b>	<b>96%</b>	<b>96%</b>	<b>103%</b>	<b>115%</b>	<b>123%</b>	<b>124%</b>	<b>125%</b>

**Fonds propres comptables** : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

**Fonds propres « valeur de marché »** : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires.

Les fonds propres « comptables », qui représentent 17,3 milliards d'euros fin 2017, sont en légère baisse par rapport à l'année précédente, lorsqu'ils s'élevaient à 18,1 milliards d'euros. Les fonds propres « comptables » restent ainsi au même niveau que les années précédentes, qui est sensiblement plus élevé que celui observé au cours de la période précédant l'année 2008.

Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser les conséquences particulièrement négatives des résultats de 2008. Au cours de ces dernières années, les entreprises d'assurances ont en outre reporté au bilan une part importante du solde à affecter afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Fin 2017, les fonds propres exprimés « en valeur de marché », c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligataires, sont supérieurs de 49 % aux fonds propres exprimés en valeur comptable. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'année précédente, lorsque ces plus-values latentes représentaient 43 % des fonds propres exprimés en valeur comptable. Cela s'explique par la hausse des plus-values latentes non obligataires à concurrence de 771 millions d'euros.

## 6. Solvabilité

### Méthodologie

**Provisions techniques** : réserves constituées par l'entreprise pour faire face à ses engagements d'assurance ou de réassurance vis-à-vis des preneurs, des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance ou bénéficiaires des contrats de réassurance, concernant tant les contrats en cours que les contrats échus et non entièrement liquidés. La valeur des provisions techniques est égale à la somme (1) d'une meilleure estimation, (2) d'une marge de risque et de (3) replicating portfolios, dits également « provisions techniques calculées comme un tout ».

**La meilleure estimation de provisions techniques** correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe pertinente des taux d'intérêt sans risque. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance ou de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci. La meilleure estimation est calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

**Marge de risque** : marge s'ajoutant à la meilleure estimation de provisions techniques, calculée comme le coût du capital escompté pour faire face aux engagements d'assurance. La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que des entreprises d'assurances ou de réassurances demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance ou de réassurance.

**Provisions techniques calculées comme un tout** : dites également « replicating portfolios ». Lorsque les flux futurs de trésorerie liés aux engagements d'assurance ou de réassurance peuvent être, de manière fiable, répliqués au moyen d'instruments financiers pour lesquels il existe une valeur de marché fiable observable, la valeur des provisions techniques liées à ces futurs flux de trésorerie est déterminée à l'aide de la valeur de marché de ces instruments financiers. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de procéder à un calcul séparé de la meilleure estimation et de la marge de risque.

**Fonds propres disponibles** : la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires.

Les **fonds propres de base** se composent des éléments suivants :

1° l'excédent des actifs par rapport aux passifs exigibles, diminué du montant de ses propres actions que l'entreprise d'assurances ou de réassurances détient.

2° les passifs subordonnés.

Le montant de fonds propres de base se compose de différents instruments de fonds propres tels que le capital en actions ordinaires, les primes d'émission, le fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, les comptes mutualistes subordonnés, les fonds excédentaires, les actions privilégiées, une réserve de réconciliation et les passifs subordonnés libérés.

**Les fonds propres auxiliaires** se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Les fonds propres auxiliaires incluent la fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé, les lettres de crédit, les garanties ou tout autre engagement juridiquement contraignant. Dans le cas d'une association d'assurance mutuelle à cotisations variables, les fonds propres auxiliaires peuvent

également inclure toute créance future que cette association d'assurance mutuelle peut détenir sur ses membres par voie de rappel de cotisations durant les douze mois à venir. Lorsqu'un élément des fonds propres auxiliaires a été payé ou appelé, il est assimilé à un actif et cesse de faire partie des fonds propres auxiliaires.

**Fonds excédentaires** : ils sont constitués de bénéfices accumulés qui n'ont pas encore été rendus disponibles pour distribution aux preneurs d'assurance et aux bénéficiaires. En Belgique, cela peut correspondre au fonds de dotations futures.

**La réserve de réconciliation** donne entre autres les écarts d'évaluation entre le bilan statutaire et le bilan Solvabilité II. La réserve de réconciliation permet de ramener les fonds propres de base à la différence entre les actifs et les passifs au bilan Solvabilité II.

**Niveau** : les fonds propres disponibles sont classés en différents niveaux qui indiquent la qualité des composants. La classification des instruments de fonds propres en niveaux dépend de plusieurs caractéristiques : la capacité à absorber des pertes, le rang en cas de liquidation, la durée, les conditions de remboursement, etc. Les fonds propres de base sont classés au niveau 1, au niveau 2 et au niveau 3, le niveau 1 correspondant à la qualité la plus élevée et le niveau 3, à la qualité la moins élevée.

Les fonds propres de base de niveau 1 sont ensuite classés au niveau 1 « non restreint » et au niveau 1 « restreint ». Les fonds propres de base de niveau 1 "non restreint" se composent du capital en actions ordinaires, du fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de base de niveau 1 « restreint » se composent des passifs subordonnés, des actions privilégiées, des comptes mutualistes subordonnés et des instruments de fonds propres pour lesquels une disposition transitoire est d'application.

Les fonds propres auxiliaires sont répartis en niveau 2 et en niveau 3.

**Fonds propres éligibles** : les fonds propres qui restent après application des limites quantitatives aux différents niveaux des fonds propres disponibles. Ces limites quantitatives constituent un pourcentage du capital de solvabilité requis (SCR) ou du minimum de capital requis (MCR). Les fonds propres éligibles résultant de l'application de ces limites peuvent ensuite être utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité (ratios de SCR et de MCR).

**Capital de solvabilité requis (SCR)** : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Le capital de solvabilité requis est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise d'assurances ou de réassurances est exposée soient pris en considération (p. ex. le risque de souscription en non-vie, en vie, en santé, le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel).

**Minimum de capital requis (MCR)** : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus de 15 années sur 100. Le MCR ne descend pas au-dessous de 25 % et ne dépasse pas 45 % du SCR. Le MCR a un seuil absolu de 2,5 millions d'euros pour les entreprises d'assurances non-vie, 3,7 millions d'euros pour les entreprises d'assurances-vie, 3,6 millions d'euros pour les entreprises de réassurances et 6,2 millions d'euros pour les entreprises qui exerçaient simultanément les activités d'assurance-vie et non-vie.

**Formule standard** : la formule sur la base de laquelle le SCR est calculé suivant une méthode standardisée dont les calibrages ont été fixés dans le Règlement Solvabilité II.

**Modèle interne** : une approche consistant à calculer l'ensemble des modules de risque du SCR à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise en lieu et place de la formule standard. Pour l'utilisation d'un modèle interne, l'approbation préalable du superviseur est requise.

**Modèle interne partiel** : une approche consistant à calculer certains modules de risque du SCR non pas au moyen de la formule standard, mais à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise. Les modèles internes partiels peuvent être appliqués à un ou plusieurs portefeuilles ou à l'ensemble des activités de l'entreprise d'assurances ou de réassurances. Pour l'utilisation d'un modèle interne partiel, l'approbation préalable du superviseur est requise.

**Paramètres propres à l'entreprise** : les entreprises d'assurances ou de réassurances peuvent, lorsqu'elles calculent certains modules de risque, remplacer dans la formule standard, les paramètres de celle-ci par des paramètres propres à l'entreprise concernée. Cette possibilité n'existe que pour les modules « risque de souscription en vie », « risque de souscription en non-vie » et « risque de souscription en santé ». Les paramètres propres à l'entreprise sont calibrés sur la base de données internes et pertinentes de l'entreprise, en recourant à des méthodes standardisées. Pour l'utilisation de paramètres propres à l'entreprise, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances non-vie en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 1 milliard de primes brutes
Moyenne	0,1 milliard - 1 milliard de primes brutes
Petite	< 0,1 milliard de primes brutes

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances-vie et des entreprises d'assurances mixtes en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 10 milliards de provisions techniques brutes
Moyenne	1 milliard - 10 milliards de provisions techniques brutes
Petite	< 1 milliard de provisions techniques brutes

Dans la suite du présent chapitre, les chiffres se rapportent chaque fois à 2017, sauf mention contraire.

## 6.1. Statistiques descriptives

61 entreprises de droit belge sont reprises dans les statistiques exposées ci-après. Quelques entreprises de droit belge tombant dans le champ d'application de Solvabilité II n'ont pas fourni de données à Assuralia.

Une entreprise d'assurances peut calculer son capital de solvabilité requis (solvency capital requirement ou SCR) au moyen de la formule standard ou d'un modèle interne (partiel). Fin 2017, deux entreprises calculent le SCR au moyen d'un modèle interne intégral et trois entreprises au moyen d'un modèle interne partiel. La majorité des entreprises (92 %) calculent le SCR au moyen de la formule standard. Six entreprises qui utilisent la formule standard appliquent également des paramètres propres à l'entreprise. Ces paramètres sont utilisés pour le calcul des risques techniques.

## Information générale de base sur les entreprises

	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Petite	Moyenne	Grande
Méthode de calcul du SCR					
Formule standard	56	92%	36	14	6
Modèle interne partiel	3	5%	1	1	1
Modèle interne intégral	2	3%	0	0	2
Utilisation de paramètres propres à l'entreprise	6	10%	4	2	0
<b>Total</b>	<b>61</b>		<b>37</b>	<b>15</b>	<b>9</b>

### 6.2. Bilan Solvabilité II

Le bilan Solvabilité II est un bilan économique, les actifs étant évalués à leur valeur de marché et les passifs calculés suivant une approche en cohérence avec le marché (règles Solvabilité II). L'actif du bilan Solvabilité II se compose en grande partie de placements à rendement fixe : 42,0 % d'obligations d'État, 19,8 % de prêts et obligations d'entreprise, et 8,7 % d'autres prêts et prêts hypothécaires. Les actions et immobilisations représentent respectivement 3,3 % et 2,7 % des actifs. Les autres actifs se composent essentiellement de participations détenues dans des entreprises liées (1,7 %), de trésorerie (1,9 %), de la partie des réassureurs dans les provisions techniques (1,9 %), d'organismes de placement collectif (4,1 %) et d'actifs d'impôts différés (0,1 %).

Le passif du bilan Solvabilité II comprend principalement les provisions techniques vie (60,7 %), non-vie (5,3 %), santé (4,3 %) et contrats branche 23 (10,9 %). Les autres passifs sont les passifs d'impôts différés (0,7 %), les dettes financières (2,8 %) et les passifs subordonnés (1,2 %). Les fonds propres de base (basic own funds) s'élèvent à 10,5 % du total du bilan. Des ajustements à la valorisation des actifs et des passifs (-0,6 %) sont nécessaires pour que la différence entre les actifs et les passifs soit égale aux fonds propres de base. Ces ajustements aux actifs et aux passifs sont principalement les dividendes, distributions et charges prévisibles diminués des passifs subordonnés dans les fonds propres de base.

<b>Bilan Solvabilité II (en millions d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Actifs : Total</b>	<b>320.656</b>	<b>325.907</b>	<b>320.620</b>
Prêts et obligations d'entreprises	61.582	64.399	63.324
Obligations d'État	139.517	140.098	134.680
Actions	10.918	10.272	10.577
Participations détenues dans des entreprises liées	6.071	5.649	5.591
Prêts et prêts hypothécaires	24.226	27.428	28.028
Immobilier et immobilisations corporelles	9.111	8.719	8.599
Trésorerie	6.087	5.667	6.052
Réassurance	9.675	7.221	6.110
Organismes de placement collectif	11.009	13.464	13.154
Actifs d'impôts différés	973	1.305	397
Autres	11.073	9.906	8.327
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	30.414	31.777	35.782
<b>Passif : Total</b>	<b>289.679</b>	<b>295.167</b>	<b>288.896</b>
Provisions techniques vie	195.593	199.483	194.477
Provisions techniques non-vie	16.104	16.921	16.937
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	11.763	12.401	11.170
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	2.601	2.729	2.626
Passifs d'impôts différés	3.519	3.553	2.116
Dettes financières	9.293	9.537	8.921
Autres passifs subordonnés	3.641	3.910	3.882
Dépôts de réassureurs	7.360	4.767	3.724
Autres	9.964	10.662	9.998
Provisions techniques – assurance indexée et en unités de compte	29.841	31.205	35.042
<b>Ajustements aux actifs et aux passifs</b>	<b>-1.541</b>	<b>-1.205</b>	<b>-1.853</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>32.517</b>	<b>31.946</b>	<b>33.577</b>
Capital en actions ordinaires et compte de primes d'émission lié	6.922	7.331	7.045
Actions privilégiées et compte de primes d'émission lié	0	0	0
Fonds propres de base des sociétés d'assurances mutuelles	475	284	282
Fonds excédentaires	267	356	379
Réserve de réconciliation	20.866	19.559	21.715
Passifs subordonnés	3.578	3.847	3.795
Actifs d'impôts différés nets	374	566	361
Autres éléments de fonds propres (y compris mesures transitoires)	36	4	4
Déductions	0	3	4
<b>Fonds propres auxiliaires</b>	<b>287</b>	<b>385</b>	<b>373</b>



### 6.3. Aperçu des montants de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) diminue de 4,2 % à 17,6 milliards d'euros en 2017, tandis que les fonds propres éligibles sont en hausse de 5,1 % pour s'établir à 33,8 milliards d'euros. Le ratio de SCR augmente de ce fait pour passer de 175 % en 2016 à 192 % en 2017. Le ratio de MCR qui constitue le rapport entre les fonds propres éligibles et le montant minimum absolu de capital requis s'élève à 421 % fin 2017. Le secteur belge de l'assurance dispose donc d'une marge très confortable en plus du capital requis par la réglementation Solvabilité II.

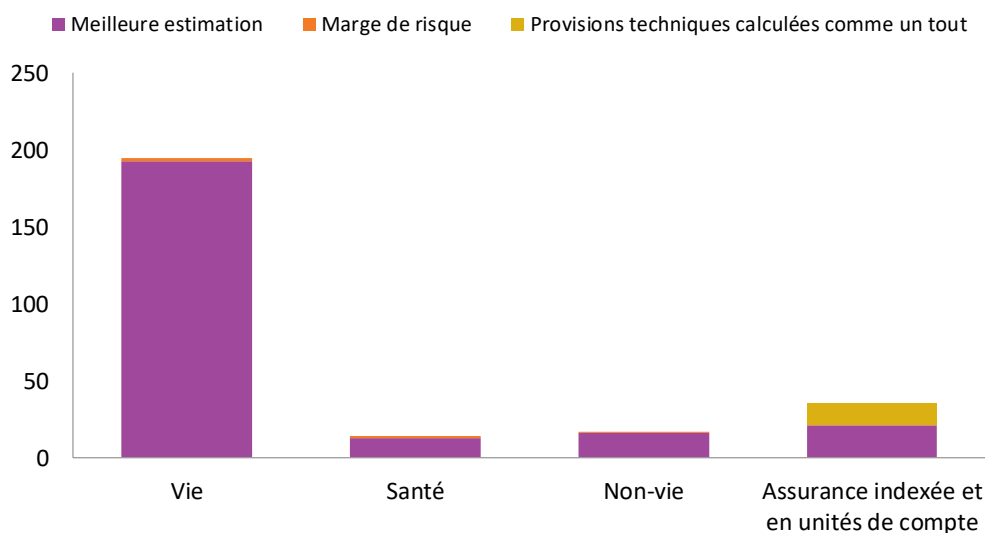
(en millions d'euros)	SCR			MCR		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Capital de solvabilité requis	17.554	18.358	17.581	8.004	7.775	7.439
Fonds propres éligibles	32.656	32.196	33.836	30.442	29.521	31.299
Excédent	15.102	13.837	16.255	22.438	21.745	23.860
Ratio de solvabilité	186%	175%	192%	380%	380%	421%

### 6.4. Provisions techniques

Sous Solvabilité II, les provisions techniques se décomposent en une meilleure estimation et une marge de risque. En outre, il y a les provisions techniques calculées comme un tout (replicating portfolios). Les provisions techniques vie s'élèvent à 194,5 milliards d'euros et sont constituées d'une meilleure estimation de 192,5 milliards d'euros et d'une marge de risque de 2,0 milliards d'euros. Les provisions techniques santé (13,8 milliards d'euros, dont 12,5 milliards d'euros comme meilleure estimation) et non-vie (16,9 milliards d'euros, dont 15,9 milliards d'euros comme meilleure estimation) sont nettement moins importantes que les provisions techniques vie. Les provisions techniques pour les contrats branche 23 (assurance indexée et en unités de compte) s'élèvent à 35,0 milliards d'euros et contiennent une marge de risque de 0,2 milliard d'euros.

#### Provisions techniques

(en milliards d'euros)

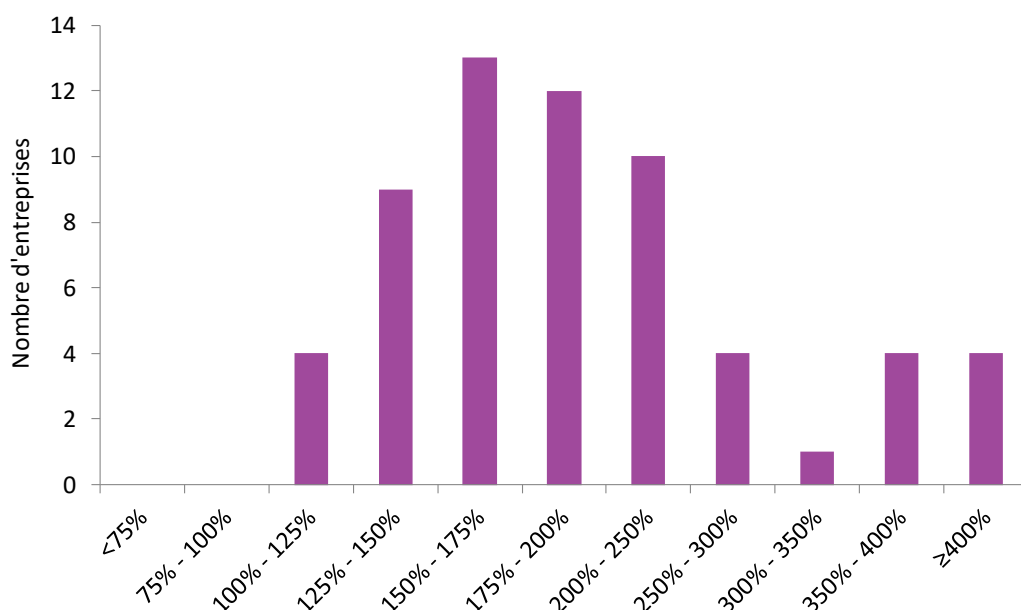


## 6.5. Ratio de SCR

### 6.5.1. Distribution des ratios de solvabilité

Le capital de solvabilité requis (SCR) représente les fonds propres que les entreprises se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base pourraient descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Fin 2017, toutes les entreprises d'assurances satisfont au capital de solvabilité requis. Le ratio de SCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 192 %. 38 entreprises ont un ratio de SCR dans l'intervalle 100 % - 200 %. Et pas moins de 23 entreprises ont un ratio de SCR supérieur à 200 %.

Ratio de SCR



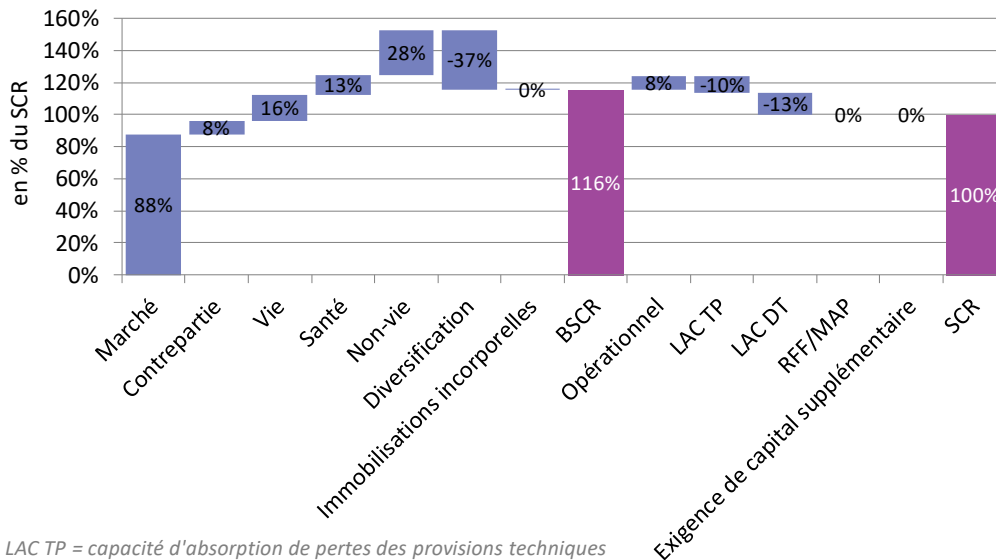
### 6.5.2. Ratios de SCR moyens selon la taille de l'entreprise

Les entreprises d'assurances de taille moyenne ont, en moyenne, un ratio de SCR un peu moins élevé (177,6 %) que les petites (198,6 %) ou grandes (196,2 %) entreprises d'assurances.

### 6.5.3. Composition du SCR calculé selon la formule standard

Le graphique montre l'importance relative des différents modules de risque et ajustements dans le cadre du calcul du SCR. Avec 88 %, le module risque de marché représente la part la plus importante dans le calcul du SCR. La contribution à l'exigence de capital des risques de souscription s'élève à 16 % pour les assurances sur la vie, 13 % pour les assurances maladie et 28 % pour les assurances non-vie. Les effets de diversification entre les modules de risque s'élèvent à 37 % et réduisent dans une mesure considérable le capital de solvabilité requis de base (basic solvency capital requirement ou BSCR). En sus du BSCR, l'exigence de capital pour le module risque opérationnel s'élève à 8 %. Avec 10 %, la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques (loss-absorbing capacity of technical provisions ou LAC TP) est relativement limitée. La capacité d'absorption de pertes des impôts différés (loss-absorbing capacity of deferred taxes ou LAC DT) s'élève à 13 % et est limitée pour la majorité des entreprises par la limite imposée par la Banque Nationale.

**Composition du SCR**

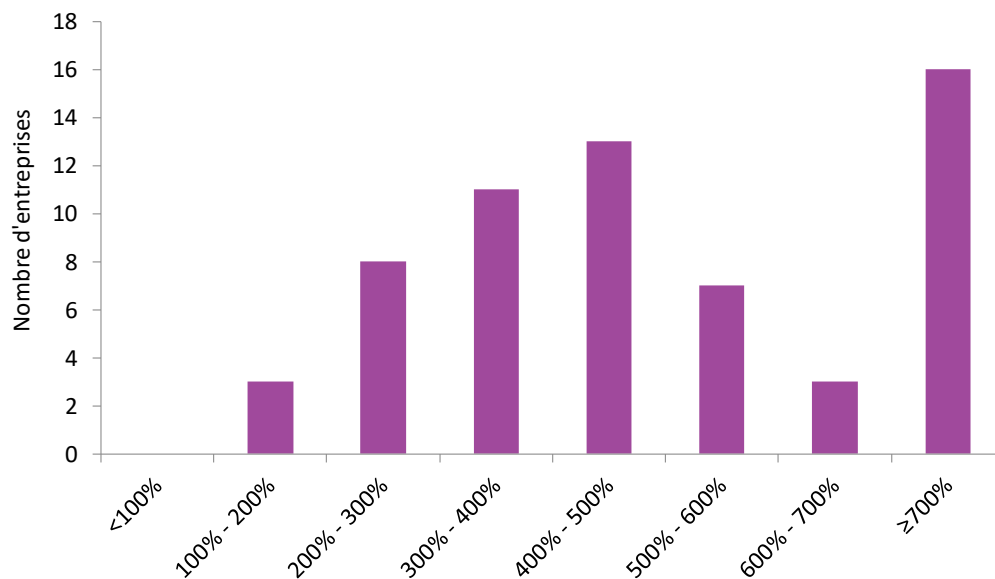


LAC TP = capacité d'absorption de pertes des provisions techniques  
 LAC DT = capacité d'absorption de pertes des impôts différés  
 RFF/MAP = ring-fenced funds & matching adjustment portfolios

**6.6. Distribution des ratios de MCR**

Le minimum de capital requis représente les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances doivent détenir. Le ratio de MCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 421 %. On constate une grande dispersion des ratios de MCR : ils peuvent varier de moins de 200 % à plus de 700 %. Les entreprises présentant un ratio de MCR relativement faible (< 200 %) doivent appliquer le seuil absolu du minimum de capital requis. Ce seuil absolu s'élève à 2,5 millions d'euros pour les assureurs non-vie et à 3,7 millions d'euros pour les assureurs vie.

**Ratio de MCR**



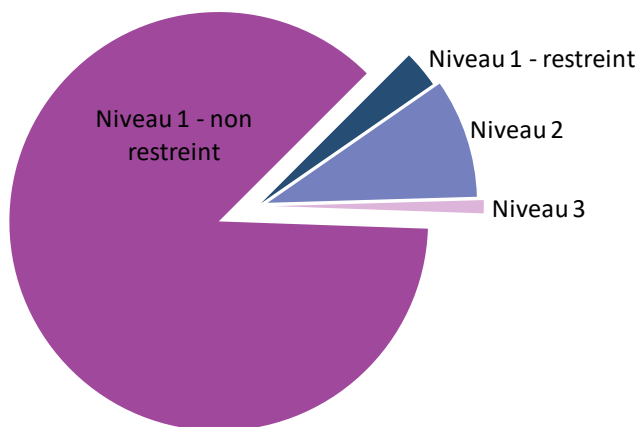
### 6.7. Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR se composent pour 87 % de fonds propres de niveau 1 « non restreint ». Les fonds propres de niveau 1 « non restreint » se composent du capital en actions ordinaires et des primes d'émission, du fonds initial ou des cotisations des membres des sociétés d'assurances mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de niveau 1 « restreint » ne représentent que 3 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées perpétuelles.

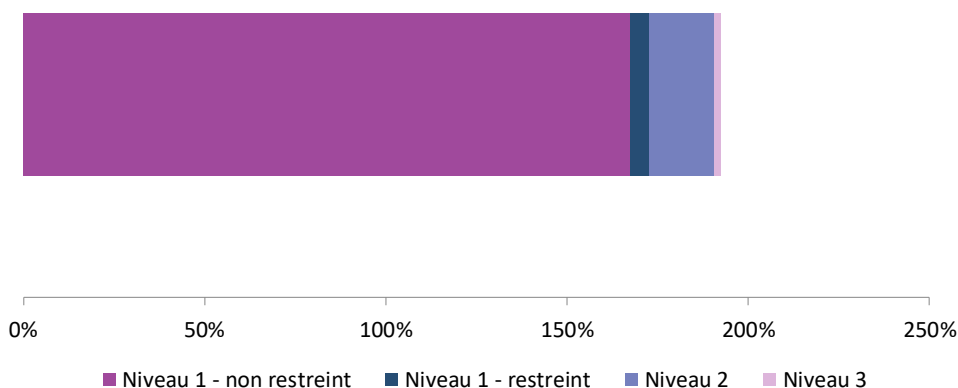
Les fonds propres de niveau 2 représentent 9 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées d'une durée initiale d'au moins dix ans. Les fonds propres de niveau 2 recouvrent également les fonds propres auxiliaires, qui se composent principalement des rappels de cotisations que les sociétés d'assurances mutuelles à primes variables peuvent exiger de leurs membres durant l'année à venir.

Les fonds propres éligibles se composent pour 1 % seulement de fonds propres de niveau 3. Les fonds propres de niveau 3 se composent d'actifs d'impôts différés nets.

**Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR**



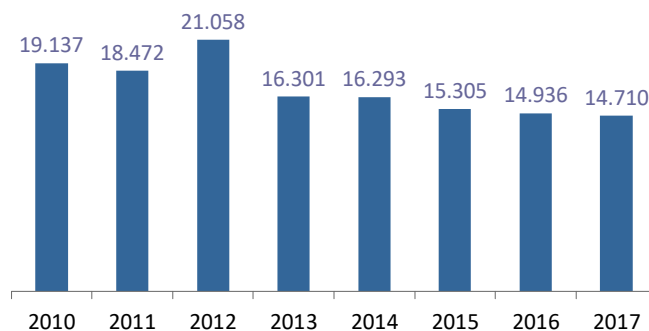
**Fonds propres éligibles en % du SCR**



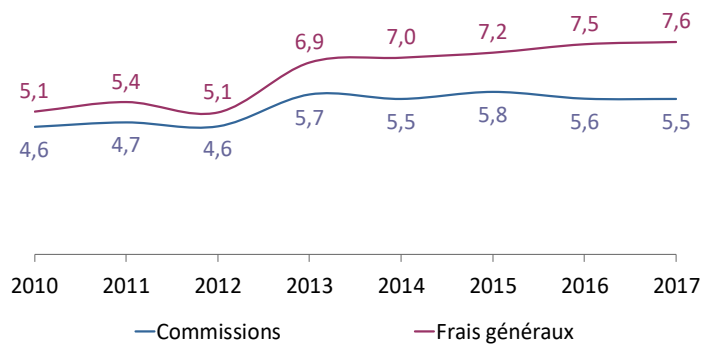
## 7. Evolution des principaux résultats

### 7.1. Assurance vie

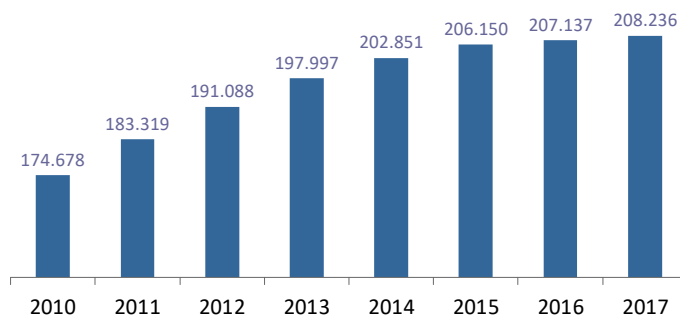
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



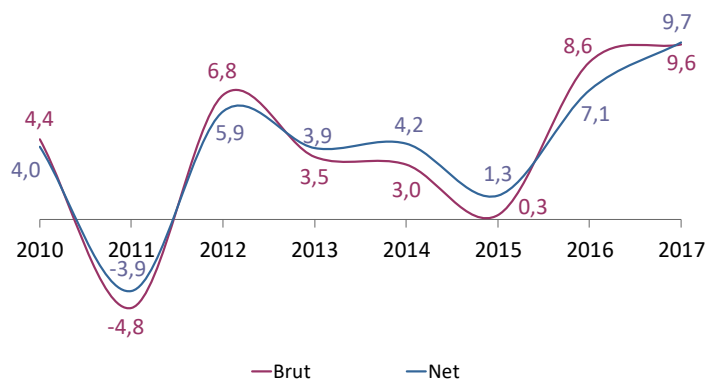
**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



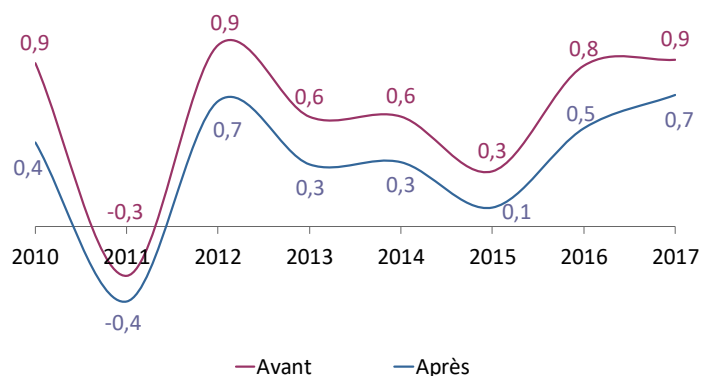
**Provisions techniques moyennes**  
(en millions d'euros)



### Soldes technico-financiers après PB (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

À partir de 2010, les encaissements pour les opérations vie ont baissé presque chaque année et se montent encore à 14,7 milliards d'euros en 2017, contre 19,1 milliards d'euros en 2010. Au cours de ces six dernières années, les encaissements ont diminué de près d'un quart, atteignant ainsi leur niveau le plus bas depuis 2002. L'encaissement de 2012 constitue une exception à cette tendance à la baisse. Le relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013 pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle a en effet dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et a entraîné un recul de celles-ci en 2013.

Les encaissements pour les assurances individuelles de la branche 23 et pour l'assurance de groupe sont en hausse en 2017 de respectivement quelque 820 et 270 millions d'euros. À cause de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les encaissements pour les assurances individuelles sur la vie à taux garanti sont en repli d'un peu plus de 1.330 millions d'euros en 2017.

Au cours de la période 2012-2017, les commissions ont reculé chaque année pour passer de 963 millions d'euros en 2012 à 815 millions d'euros en 2017. En raison de la diminution des

---

encaissements, les commissions progressent toutefois de 1 point de pourcentage au cours de la période 2013-2017 par rapport à 2012.

Les frais généraux se situent autour des 1.120 millions d'euros au cours de la période 2013-2017, contre 1.068 millions d'euros en 2012. En 2017, les frais généraux sont supérieurs de quelque 2,5 points de pourcentage à ceux de 2012.

Tandis que les primes acquises s'élèvent à 14,7 milliards d'euros en 2017, les prestations représentent 17,9 milliards d'euros et les provisions techniques sont en hausse (de 207,1 milliards d'euros en début d'exercice à 209,3 milliards d'euros en fin d'exercice).

Alors que la hausse des provisions techniques moyennes se situait entre 4 % et 7 % au cours de la période 2008-2012, elle est retombée à 3,6 % en 2013, 2,5 % en 2014, 1,6 % en 2015 et 0,5 % en 2016. Les provisions techniques moyennes augmentent d'environ 1,1 milliard d'euros en 2017 (+0,5 %) pour s'établir à 208,2 milliards d'euros.

Les dotations aux participations bénéficiaires s'élèvent en 2017 à 0,18 % des provisions. Il s'agit d'une diminution par rapport aux dotations de 0,33 % observées en 2016, mais cela reste un niveau équivalent à celui de 2015 (0,19 %) et au-dessus du niveau de 2011 (0,13 %).

Le solde brut avant produits des placements en fonction des provisions techniques moyennes s'élève à -2,9 % en 2017, contre -3,4 % en 2016. Cette amélioration du résultat est la conséquence d'une diminution des prestations et d'un quasi statu quo des provisions techniques.

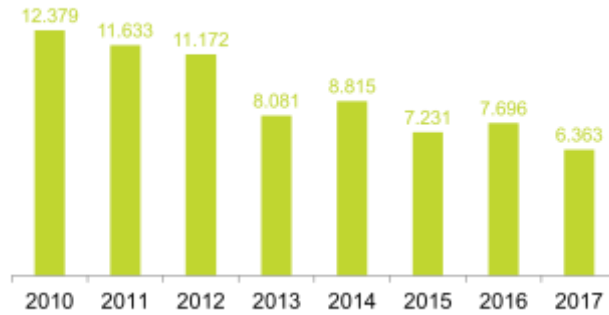
Le solde technico-financier brut exprimé en pourcentage des primes acquises passe de 8,6 % en 2016 à 9,6 % en 2017. En 2017, 30 millions d'euros sont prélevés aux fonds pour dotations futures, alors que 278 millions d'euros en avaient encore été alloués en 2016. Le solde technico-financier net exprimé en pourcentage des primes acquises s'élève à 9,7 % en 2017, contre 7,1 % en 2016.

Le solde technico-financier net, après PB, exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes passe de 0,5 % en 2016 à 0,7 % en 2017.

### 7.1.1. Individuelle à taux garanti branche 21-22-26

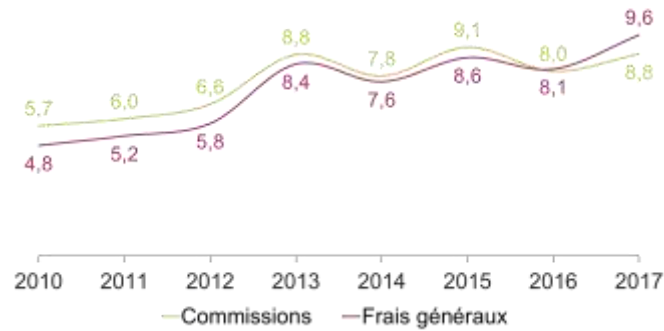
#### Primes

(en millions d'euros)



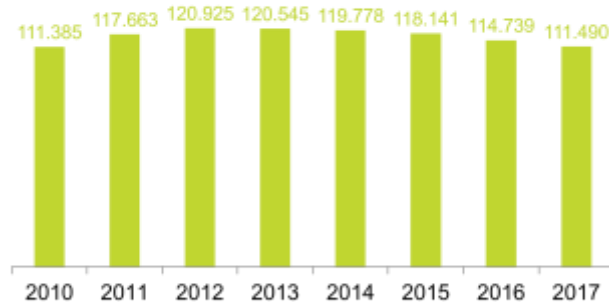
#### Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)



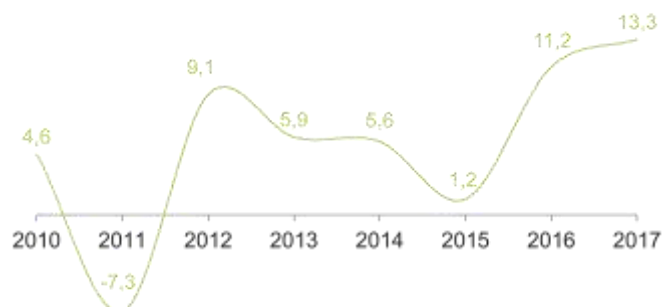
#### Provisions techniques moyennes

(en millions d'euros)

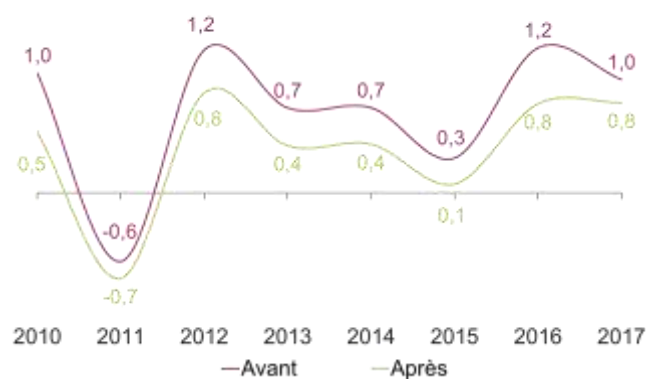




### Soldes technico-financiers bruts après PB (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

Le volume de primes des assurances-vie individuelles à taux garanti (branches 21, 22 et 26) a connu au cours de la période 2010-2012 un mouvement de baisse consécutif à l'incertitude concernant la situation économique et financière du marché. En 2013, l'encaissement a subi un recul considérable (-25,6 %) en raison du relèvement de la taxe sur la prime à 2 %. En dépit des légères améliorations enregistrées en 2014 et 2016, le volume de primes atteint un plancher en s'établissant à 6,4 milliards d'euros en 2017, soit le niveau le plus bas depuis 2002.

Depuis 2013, les entreprises d'assurances enregistrent des ratios de frais plus élevés par comparaison avec ceux observés au cours de la période 2010-2012. Pour les frais généraux, cela peut s'expliquer en partie par la baisse de l'encaissement global au cours des années concernées (2013-2017). Le rapport entre une commission et une prime est toutefois moins directement proportionnel. Les commissions sont en effet octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille (les provisions). Le montant total des commissions, sur nouvelle production et provisions, a, il est vrai, diminué chaque année, passant de 707,1 millions d'euros en 2013 à 558,8 millions d'euros en 2017. Au cours des années 2013, 2015 et 2017, la baisse du volume de primes a toutefois été nettement plus forte que la diminution des commissions. C'est ce qui explique les fluctuations des « commissions exprimées en pourcentage

des primes acquises » : 8,8 % en 2013 et en 2017, et 9,1 % en 2015 contre 7,8 % en 2014 et 8,0 % en 2016.

Les frais et les commissions représentent ensemble 18,4 % des primes en 2017, contre 16,1 % en 2016. Ce ratio est nettement plus élevé qu'en 2012 (12,4 %) et en 2010 (10,5 %), lorsque le volume de primes était amplement supérieur. En termes absolus, le total des commissions et des frais généraux s'établit à 1,2 milliard d'euros en 2017, alors que durant la période 2010 2015, il oscillait grosso modo entre 1,3 et 1,4 milliard d'euros.

En 2017, la charge des sinistres et les autres charges techniques s'élèvent à 129,6 % des primes acquises, contre 137,4 % en 2016.

Le recul de la charge des sinistres est plus marqué que la hausse des ratios de frais si bien que le résultat technique augmente pour la deuxième année consécutive. En 2017, le résultat technique augmente de 5,6 points de pourcentage pour s'établir à -46,3 % des primes acquises, contre -51,9 % en 2016.

En revanche, les produits des placements en fonction des primes acquises diminuent de 3,5 points de pourcentage de 63,1 % en 2016 à 59,6 % en 2017.

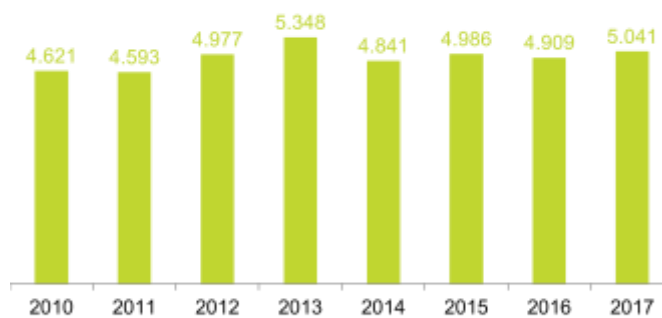
En combinant les mouvements précités, le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires augmente à 13,3 % des primes acquises en 2017 contre 11,2 % en 2016.

La participation bénéficiaire moyenne exprimée en pourcentage des provisions techniques moyennes est en baisse, passant de 0,47 % en 2016 à 0,20 % en 2017. Un pourcentage de participation bénéficiaire inférieur (0,14 %) n'a été observé qu'en 2011. Au cours de la période observée, le pourcentage de participation bénéficiaire moyenne est le plus élevé (près de 0,5 %) en 2010 et 2016. Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires passe de ce fait de 1,2 % en 2016 à 1,0 % en 2017. Le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires se maintient à 0,8 % des provisions techniques moyennes.

### 7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

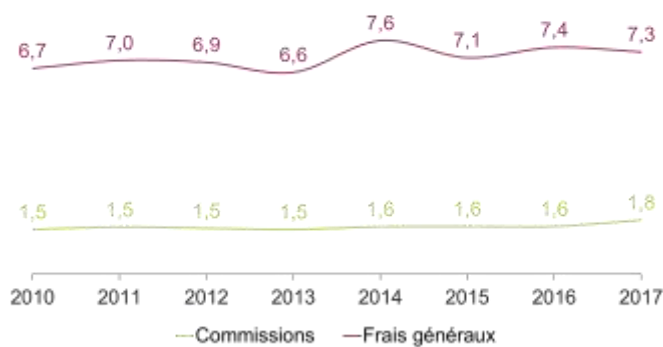
#### Primes

(en millions d'euros)



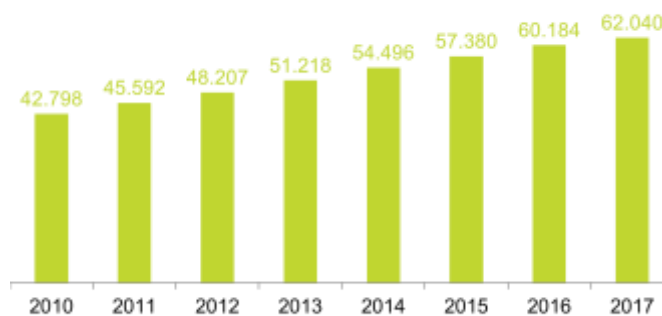
#### Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)



#### Provisions techniques moyennes

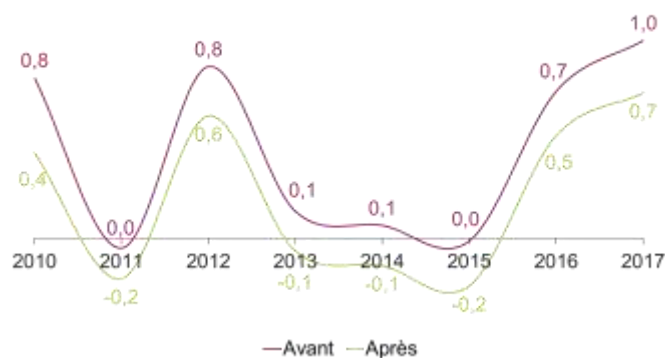
(en millions d'euros)



### Soldes technico-financiers bruts après PB (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

À la différence de l'encaissement des opérations d'assurance-vie individuelle, celui de l'assurance vie groupe présente une évolution moins volatile. En 2013, le volume de primes avait toutefois augmenté exceptionnellement de 7,5 % pour atteindre 5,3 milliards d'euros en raison de la réalisation de primes uniques importantes, en particulier pour les opérations du premier pilier. La norme salariale et l'incertitude liée à la garantie minimale ont fait que peu de nouvelles assurances vie groupe du deuxième pilier ont été conclues en 2014, ce qui a engendré un recul du volume de primes à 4,8 milliards d'euros. En 2015, le volume de primes a augmenté de 3,0 % à près de 5 milliards d'euros. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encaissement des plans d'entreprise et, en particulier, aux versements effectués dans des plans de bonus afin d'anticiper une baisse des taux d'intérêt. Ces versements anticipés ont entraîné un léger recul du volume de primes en 2016. En 2017, le volume de primes repart à la hausse et dépasse à nouveau le cap des 5 milliards d'euros.

Les frais généraux diminuent légèrement en 2017 de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 7,3 % des primes acquises. Les commissions, qui étaient restées quasi constantes entre 2010 et 2016 et atteignaient entre 1,5 % et 1,6 % des primes acquises, sont en hausse de 0,2 point de pourcentage à 1,8 % en 2017.

---

Entre 2010 et 2017, les provisions techniques moyennes des assurances de groupe présentent une croissance constante. En 2017, les provisions techniques moyennes augmentent de 1,9 milliard d'euros pour atteindre 62 milliards d'euros.

En 2017, la charge des sinistres et les autres charges techniques s'élèvent à 130,1 % des primes acquises, contre 138,0 % en 2016.

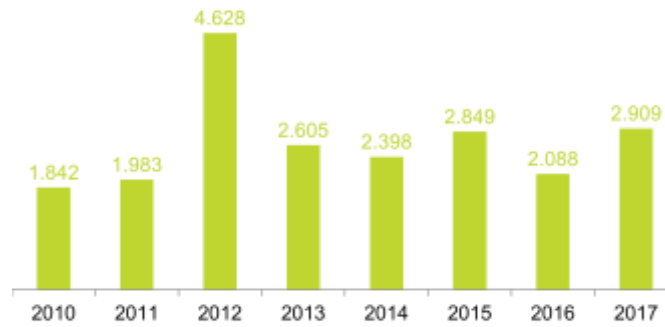
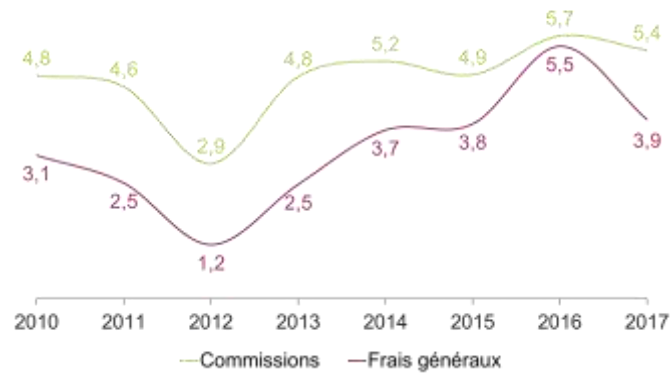
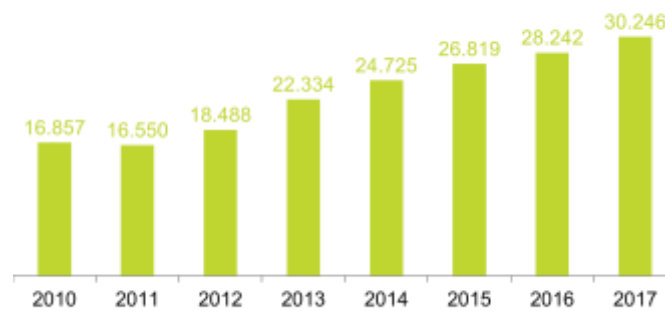
En s'élevant à 1,2 % des provisions techniques moyennes en 2008, les produits financiers nets ont connu de la sorte un net repli en raison des corrections de valeurs fortement négatives et des moins-values sur les réalisations. Une période de redressement a suivi entre 2009 et 2015. Au cours de cette période, les produits financiers nets ont atteint 4,5 % ou plus des provisions techniques moyennes, sauf en 2011, année au cours de laquelle des corrections de valeurs négatives ont engendré un nouveau recul des produits financiers nets (3,3 %). En 2016 et 2017, les produits financiers nets passent de respectivement 4,2 % à 3,8 % des provisions techniques moyennes. Ces produits financiers restent cependant supérieurs à ceux des assurances-vie individuelles en raison de la durée moyenne plus longue (duration). Les produits financiers provenant des actifs diminueront probablement encore dans un avenir proche, lorsque les actifs actuels auront atteint leur date de maturité et qu'ils seront selon toute vraisemblance remplacés par des actifs ayant un rendement moins élevé.

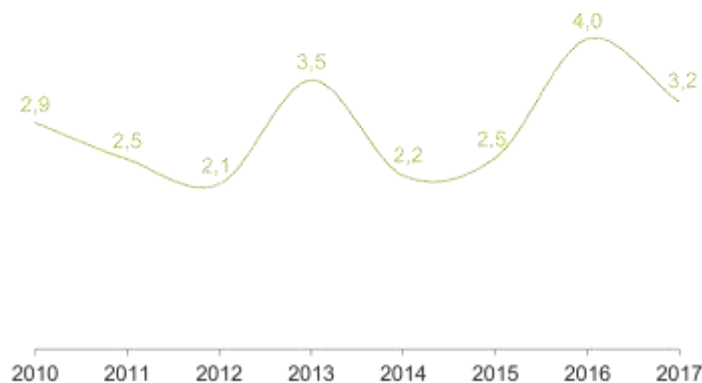
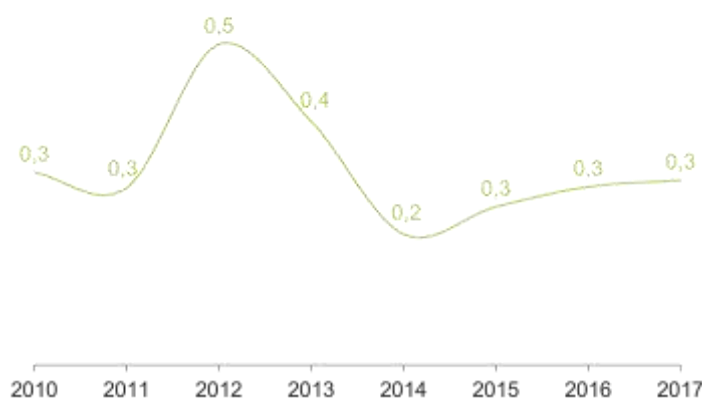
En 2017, la charge des sinistres et les autres charges techniques s'élèvent à 130,1 % des primes acquises, contre 138,0 % en 2016.

D'autre part, les produits financiers nets en fonction des primes acquises diminuent de 5 points de pourcentage à 46,6 % des primes acquises en 2017 contre 51,6 % en 2016. En combinant les mouvements précités, le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires augmente pour passer de 304,2 millions d'euros (6,2 % des primes acquises) en 2016 à 443,3 millions d'euros (8,8 % des primes acquises) en 2017.

Le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires, exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, passe de 0,7 % en 2016 à 1,0 % en 2017. Si l'on tient compte de la participation bénéficiaire, le solde technico-financier brut demeure positif en 2017 et s'élève à 0,7 % des provisions techniques moyennes, contre 0,5 % en 2016. Au cours de la période 2011-2017, les dotations aux participations bénéficiaires oscillent grosso modo entre 0,15 % et 0,25 % des provisions techniques contre 0,37 % en 2010.

## 7.1.3. Individuelle branche 23

**Primes***(en millions d'euros)***Commissions et frais généraux***(en % des primes acquises)***Provisions techniques moyennes***(en millions d'euros)*

**Soldes technico-financiers bruts***(en % des primes acquises)***Soldes technico-financiers bruts***(en % des provisions techniques moyennes)*

En 2012, les encaissements concernant les assurances-vie individuelles de la branche 23 avaient connu une croissance exceptionnelle qui s'explique par l'annonce du relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013, les bonnes performances boursières ainsi que la faiblesse historique des taux d'intérêt. Avec l'augmentation de la taxe sur la prime, les encaissements ont ensuite baissé, passant de 4,6 milliards d'euros en 2012 à 2,6 milliards d'euros en 2013 et à 2,4 milliards d'euros en 2014. L'amélioration des résultats boursiers observée en 2015 et le recul en 2016 ont entraîné tour à tour une hausse du volume de primes en 2015 (+18,8 % à 2,8 milliards d'euros) et une baisse en 2016 (-26,7 % à 2,1 milliards d'euros). Le redressement des résultats boursiers en 2017 ainsi que le succès croissant des assurances de la branche 23 entraînent à nouveau une augmentation de l'encaissement en 2017 (+39,3 % à 2,9 milliards d'euros). Bien qu'il ait connu une baisse après 2012, l'encaissement des assurances de la branche 23 au cours de la période 2013-2017 est supérieur à celui observé durant les années 2010 et 2011.

Les brusques tournures prises par le volume de primes entre 2011 et 2017 ont engendré une évolution similaire des frais généraux qui ont reculé de 2,5 % des primes acquises en 2011 à 1,2 % en 2012, pour ensuite augmenter chaque année et atteindre 5,5 % en 2016, soit le

niveau le plus élevé depuis 2010. En 2017, les frais généraux baissent de 1,6 point de pourcentage à 3,9 % des primes acquises.

Étant donné que les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille, le rapport entre une commission et un volume de primes est moins directement proportionnel. Ceci explique l'évolution atypique de la part des commissions : celle-ci a ainsi connu une forte baisse de 1,7 point de pourcentage en 2012 (à 2,9 % des primes acquises) et une hausse un peu plus importante de 1,9 point de pourcentage en 2013 (à 4,8 % des primes acquises). En 2016, les commissions atteignent avec 5,7 % leur niveau le plus élevé pour diminuer ensuite légèrement à 5,4 % en 2017.

L'attrait accru des produits de la branche 23 couplé à la hausse de la valeur de marché des placements ont fait que les provisions techniques ont connu une forte croissance depuis 2012. En 2017, les provisions techniques moyennes atteignent 30,2 milliards d'euros, contre 28,2 milliards d'euros en 2016.

En 2011, les moins-values financières étaient supérieures aux produits financiers, ce qui a donné lieu à des produits financiers nets négatifs (- 472,3 millions d'euros). En 2012, les produits financiers nets étaient à nouveau positifs (1.689,1 millions d'euros, soit 9,1 % des provisions techniques moyennes). En 2015, les produits financiers nets ont connu un nouveau repli à 677,8 millions d'euros (2,5 % des provisions techniques moyennes). En 2016 et 2017, les produits financiers nets se redressent pour s'élever respectivement à 781,6 millions d'euros et à 1,1 milliard d'euros (2,8 % et 3,8 % des provisions techniques moyennes).

En 2017, la hausse de la charge des sinistres et des autres charges techniques en fonction des primes acquises (+4,3 points de pourcentage par rapport à 2016) s'accompagne d'une hausse des produits nets des placements en fonction des primes acquises (+1,8 point de pourcentage par rapport à 2016). Compte tenu également de la baisse de 1,9 point de pourcentage de la part des commissions et frais généraux, le résultat technico-financier brut en fonction des primes acquises diminue de 4,0 % en 2016 à 3,2 % en 2017.

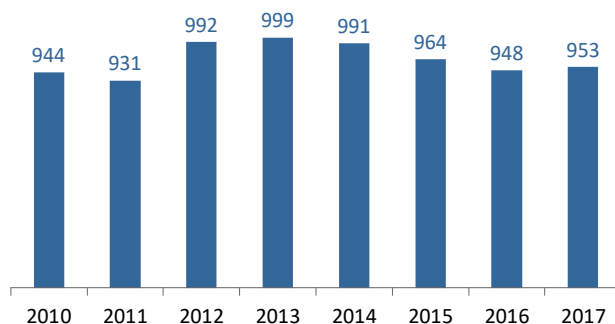
Exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, le résultat technico-financier brut se maintient à 0,3 % en 2017.



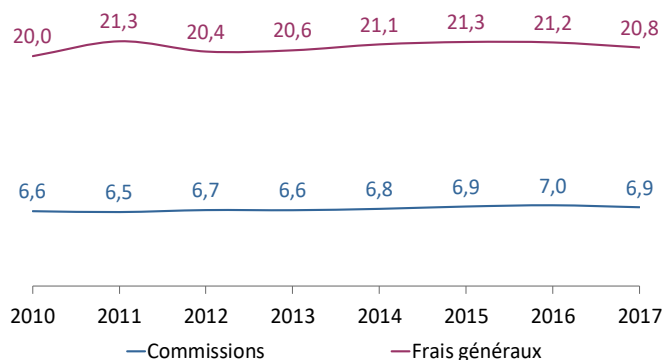
## 7.2. Assurance non-vie

### 7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971 : secteur privé)

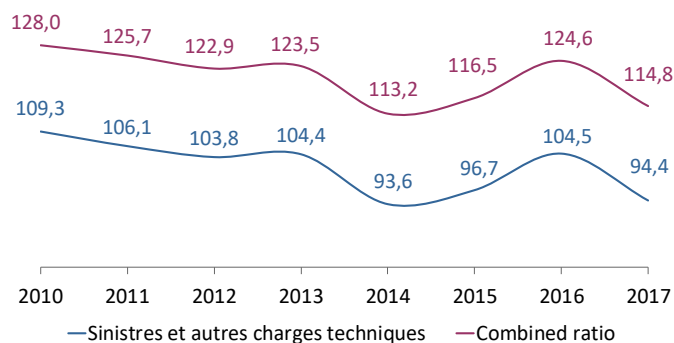
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



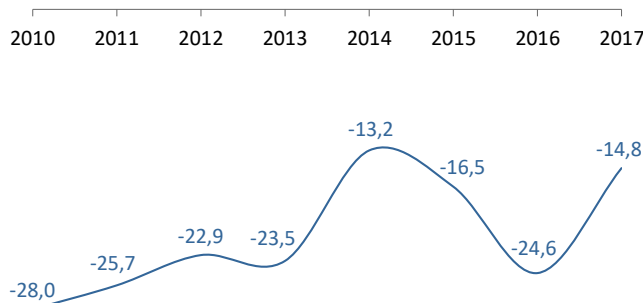
**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



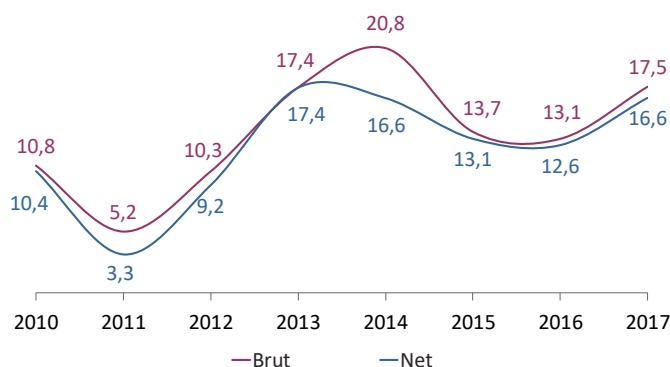
**Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio**  
(en % des primes acquises)



### Résultat technique (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



À partir de 2008, les primes acquises de la branche accidents du travail ont diminué trois années de suite, passant de 1.040 millions d'euros en 2008 à 931 millions d'euros en 2011, ce qui représente une baisse de 10,5 %. Les principales raisons de cette forte baisse sont au nombre de trois. Tout d'abord, la contraction de l'emploi en 2009, en conséquence de la crise économique depuis 2008. Ensuite, la progression du nombre d'employés et le recul du nombre d'ouvriers exprimés en pourcentage. Enfin, cette baisse résulte également de la vive concurrence entre les entreprises d'assurances.

Après cette baisse, les primes acquises sont reparties à la hausse en 2012 (+6,6 %) et en 2013 (+0,7 %) pour atteindre près de 1 milliard d'euros, en conséquence de l'augmentation du nombre de travailleurs et de la hausse de l'indice santé.

En 2014, 2015 et 2016, les primes acquises sont toutefois à nouveau en baisse de respectivement 0,9 %, 2,7 % et 1,7 %, principalement en raison de la forte concurrence entre les entreprises d'assurances qui résulte de la baisse de la fréquence des sinistres au cours de ces dernières années. Les primes acquises retombent ainsi à 948 millions d'euros en 2016.

En 2017, les primes acquises augmentent de 0,5 % pour atteindre 953 millions d'euros, un niveau à mi-chemin entre celui de 2015 et celui de 2016, en conséquence de la hausse plus prononcée qu'auparavant du nombre de travailleurs et de l'indice santé.

---

À partir de 2010, le ratio sinistres à primes (en ce compris les autres charges techniques) a connu une tendance à la baisse jusqu'en 2014, à l'exception de la légère hausse de 2013, passant de 109,3 % à 93,6 %.

En 2014, les prestations sont comparables à celles de 2013 et 2012 et légèrement inférieures à celles de 2011 et 2010. Les provisions demeurent toutefois constantes en 2014 alors qu'elles avaient enregistré une progression annuelle de plus de 10 points de pourcentage au cours de la période 2010-2013. Le ratio sinistres à primes a de ce fait diminué pour passer de 104,4 % en 2013 à 93,6 % en 2014. En raison d'une augmentation des prestations, le ratio sinistres à primes repart à la hausse en 2015 pour s'établir à 96,7 %. En 2016, c'est la hausse des provisions qui crée une forte augmentation du ratio sinistres à primes à 104,5 %.

En 2017, les prestations augmentent légèrement, mais c'est surtout la stabilité des provisions, comparée à une hausse en 2016, qui entraîne une forte diminution du ratio sinistres à primes qui s'établit à 94,4 %. Le résultat technique est par conséquent en hausse, passant de -24,6 % des primes acquises en 2016 à -14,8 % en 2017.

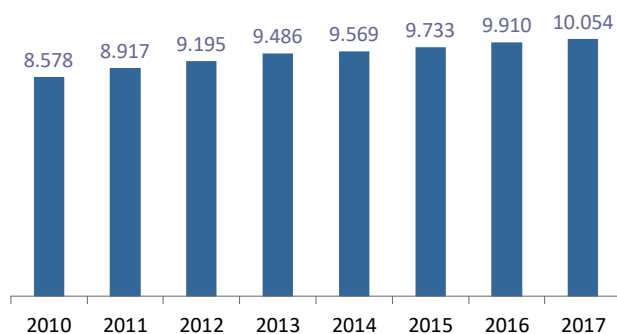
Les produits financiers nets s'établissent à 32,3 % des primes acquises en 2017, contre 37,7 % en 2016. Les produits des placements représentent 308 millions d'euros en 2017, soit un montant inférieur de 14 % aux 357 millions d'euros de produits des placements enregistrés en 2016. Exprimé en rendement des provisions techniques moyennes, cela donne 4,0 % en 2017 contre 4,7 % en 2016.

Cette baisse des produits financiers est largement compensée par la baisse de la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques). Il en résulte une augmentation du solde technico-financier brut de 4,4 points de pourcentage pour s'établir à 17,5 % des primes acquises.

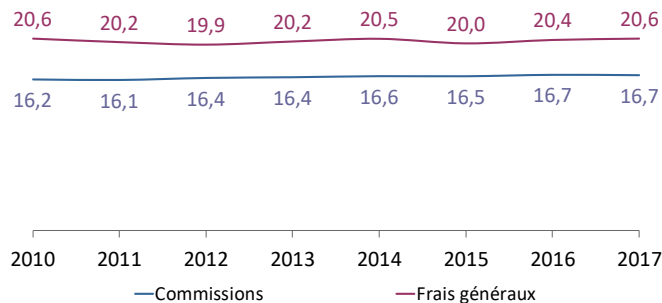
Le coût de la réassurance cédée s'élève en 2017 à 0,9 % des primes acquises, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2016 (0,5 %). Le résultat net des opérations « accidents du travail - Loi de 1971 » s'établit à 16,6 % des primes acquises en 2017, contre 12,6 % en 2016, ce qui donne un solde technico-financier net positif de 158 millions d'euros en 2017, contre 119 millions d'euros en 2016.

## 7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)

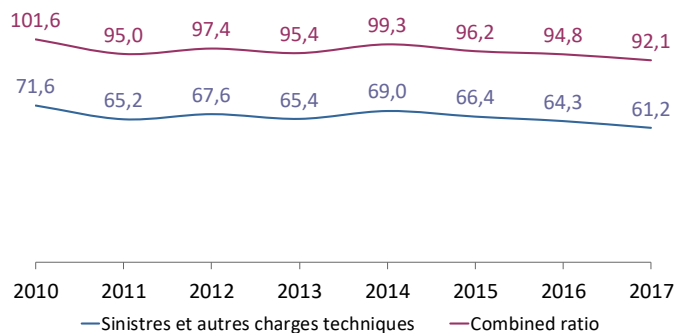
### Primes acquises (en millions d'euros)



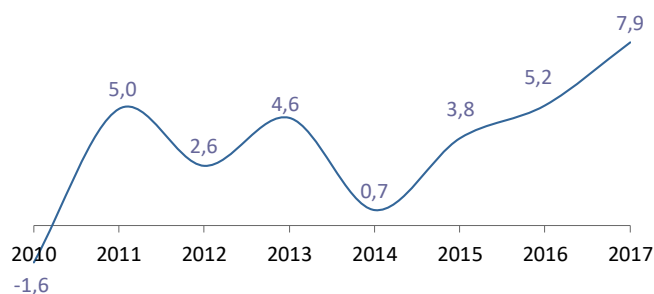
### Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



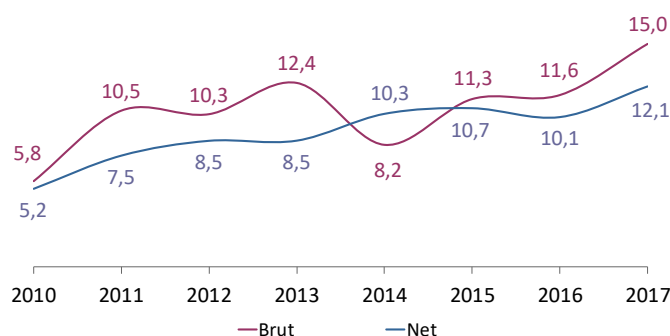
### Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio (en % des primes acquises)



### Résultat technique (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



Les primes acquises pour les assurances « incendie, accidents et risques divers (IARD) » augmentent en 2017 de 1,5 %. Cette augmentation est légèrement inférieure aux hausses de 1,8 % et 1,7 % enregistrées respectivement en 2016 et 2015 et est nettement inférieure à la croissance annuelle de 3 à 4 % observée au cours de la période 2010-2013. En 2014, les primes acquises n'ont par contre progressé que de 0,9 %. Cette croissance limitée découle toutefois en partie du regroupement d'une entreprise belge sous une entreprise étrangère. Par rapport à l'année 2010 l'encaissement pour les assurances IARD a augmenté avec 17,2 % fin 2017.

Les commissions en fonction des primes acquises sont stables en 2017 par rapport à 2016. Elles atteignent 16,7 %, soit le niveau le plus élevé observé au cours des huit dernières années. Les frais généraux s'élèvent à 20,6 % en 2017 contre 20,4 % en 2016. La somme des deux postes de frais augmente en 2017 de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2016 et atteint le niveau le plus élevé de la période.

En 2010, la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) atteignait 71,6 % des primes acquises pour les assurances IARD. Au cours des trois années suivantes, la charge des sinistres a tourné autour des 66 %, mais elle est remontée à 69 % en 2014. Cette hausse était en partie due à la tempête de la Pentecôte qui avait occasionné quelque 180.000 sinistres assurés dans les branches incendie et corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale

d'environ 655 millions d'euros. En 2015, la charge des sinistres était à nouveau en repli en conséquence d'une baisse des prestations. Les prestations étaient en hausse en 2016 mais, en raison d'une augmentation plus faible des provisions comparativement à 2015, la charge des sinistres diminue encore pour s'établir à 64,3 % des primes acquises. 2017 s'inscrit dans la continuité de cette baisse de la charge des sinistres, due à une diminution des prestations et une augmentation plus faible des provisions. En 2017, la charge des sinistres atteint 61,2 %, son niveau le plus bas des huit dernières années.

L'évolution du ratio combiné est déterminée principalement par l'évolution de la charge des sinistres. Ainsi, le ratio combiné atteint également en 2017, avec 92,1 %, son niveau le plus bas des huit dernières années. L'évolution du ratio combiné peut sensiblement diverger selon les activités considérées.

Les produits financiers nets (produits des placements nets des charges) restés relativement constants autour des 7,6 % des primes acquises au cours de la période 2012-2015 étaient en recul à 6,4 % des primes acquises en 2016. En 2017, une remontée s'amorce et les produits financiers nets s'établissent à 7,1 % des primes acquises.

L'amélioration du résultat technique de 2,7 points de pourcentage en 2017 conjuguée à la hausse des produits financiers nets entraîne une belle augmentation du résultat technico financier brut de 3,4 points de pourcentage. Celui-ci s'élève à 15,0 % en 2017.

En raison de l'intervention des réassureurs en 2014, notamment dans la charge des sinistres occasionnée par la tempête de la Pentecôte, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'était élevé à 199 millions d'euros. Le solde technico-financier net pour les assurances IARD s'était ainsi établi à 10,3 % des primes acquises en 2014, soit 2,1 points de pourcentage de plus que le solde technico-financier brut.

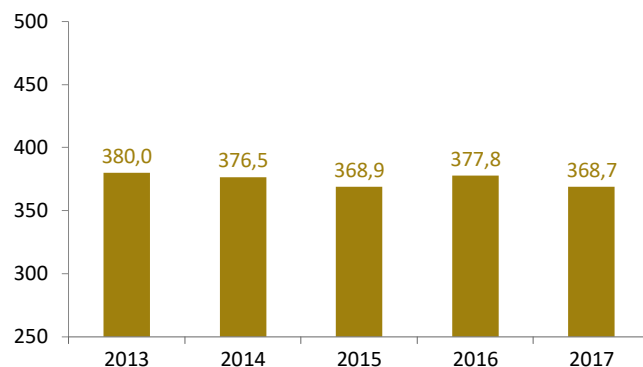
En 2017, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'élève à -290 millions d'euros, solde inférieur à celui de l'année précédente de -149 millions d'euros. Le solde technico-financier net présente ainsi une augmentation de 2 points de pourcentage, moindre que l'augmentation du solde brut, pour passer de 10,1 % en 2016 à 12,1 % en 2017, niveau le plus élevé de la période. Ceci correspond à un bénéfice de 1.221 millions d'euros en 2017 (contre 998 millions d'euros en 2016).

## 8. Analyse des principales branches IARD

### 8.1. Accidents (hors accidents du travail)

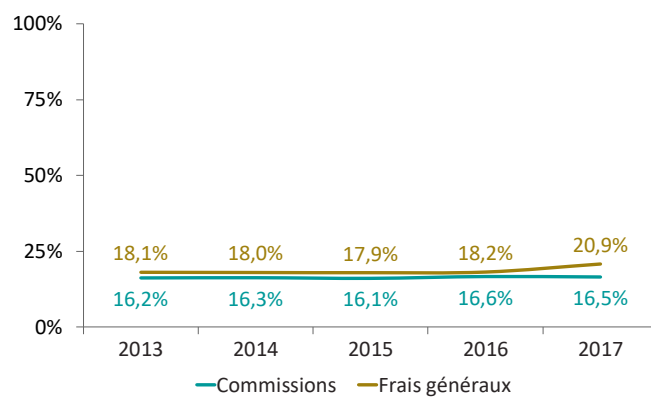
#### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



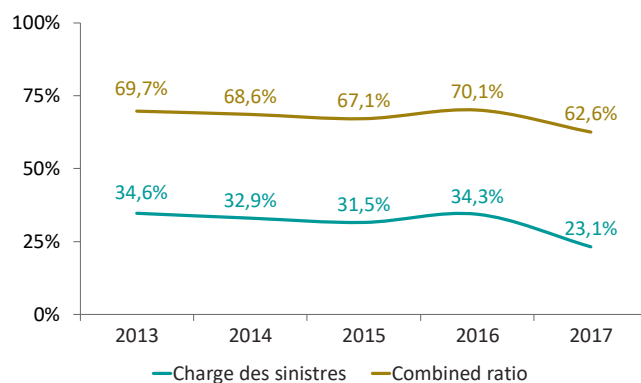
#### Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

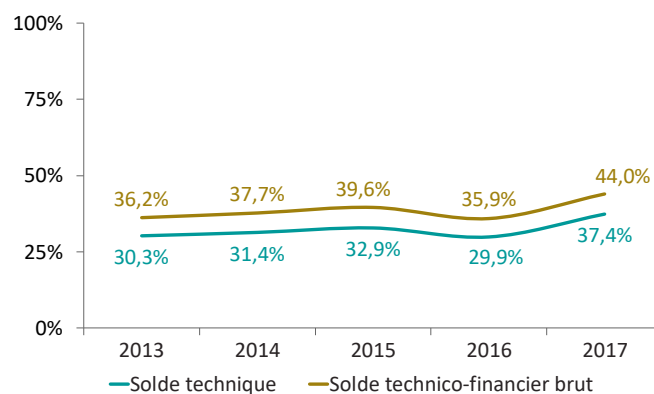


#### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche accidents baisse de 2,4 % en 2017 par rapport à 2016, pour s'établir à 368,7 millions d'euros. En 2016, l'encaissement pour cette branche augmentait encore dans la même proportion. Au cours de la période 2013-2017, l'encaissement a reculé de 3,0 %. Les encaissements des catégories sous-jacentes des assurances accidents ont toutefois connu une évolution contrastée.

L'encaissement de **l'assurance individuelle accidents** a présenté aussi bien des hausses que des baisses au cours de la période 2013-2017. En 2017, il diminue de 1,0 % par rapport à 2016.

Au cours de la même période, **l'assurance individuelle circulation**, mieux connue comme l'assurance conducteur, a enregistré chaque année une croissance de son encaissement. En 2017, cet encaissement progresse de 2,2 %.

A l'instar de l'assurance individuelle accidents, **l'assurance collective accidents** a connu durant la période 2013-2017 aussi bien des hausses que des baisses de son encaissement. En 2017, l'encaissement pour cette catégorie est toutefois en baisse de 6,7 %.

En 2017, les frais généraux pour cette branche s'établissent à 20,9 % des primes acquises, contre 18,2 % en 2016. Les commissions se maintiennent à un niveau relativement constant au cours de la période 2013-2017, s'élevant entre quelque 16 % et 17 % (16,5 % en 2017).

En 2017, la charge des sinistres (hors frais internes) atteint 23,1 % des primes acquises. Au cours de la période 2013-2016, le ratio sinistres à primes se situait entre 31 % et 35 %. La baisse en 2017 résulte d'une réduction des provisions pour cette branche.

L'évolution du solde technique découle de l'évolution du ratio sinistres à primes et des ratios d'exploitation. En 2017, le solde technique s'élève à 37,4 % des primes acquises, soit 7,5 points de pourcentage de plus qu'en 2016. Compte tenu des produits des placements nets qui atteignent pour cette branche 6,6 % des primes acquises, on obtient un solde technico-financier brut de 44,0 % des primes acquises en 2017.

Toutes les catégories sous-jacentes de la branche accidents présentent un résultat positif en 2016 et 2017.



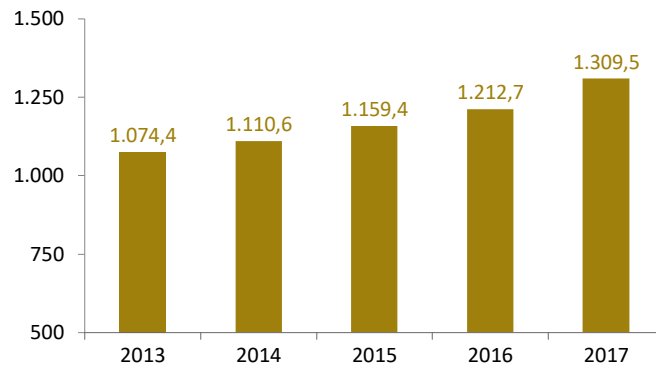
---

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2016	2017
Individuelle générale	22,5	25,0	15,6
Individuelle circulation	26,0	46,5	61,5
Collective	39,4	37,2	47,9
Autres	12,1	28,7	43,8

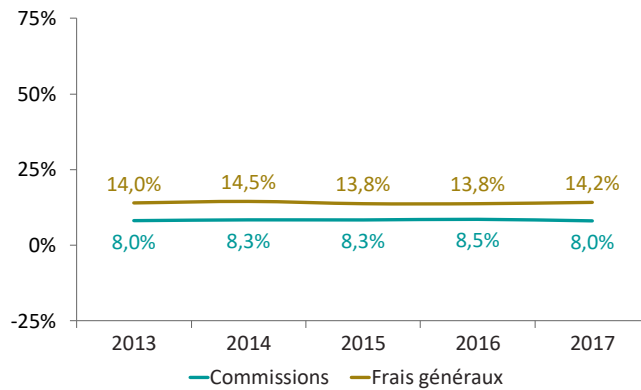
## 8.2. Maladie

### 8.2.1. Assurances soins de santé

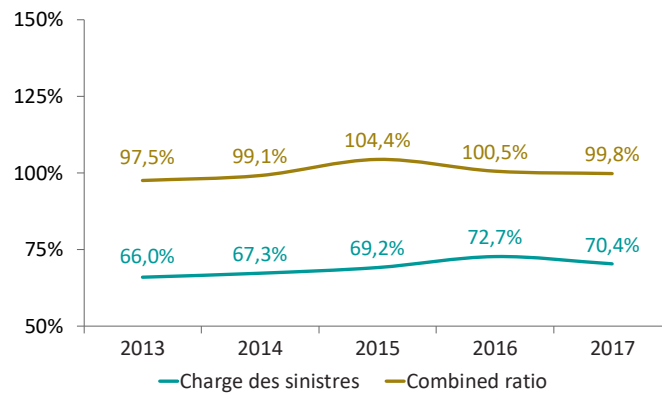
#### Primes et accessoires (en millions d'euros)



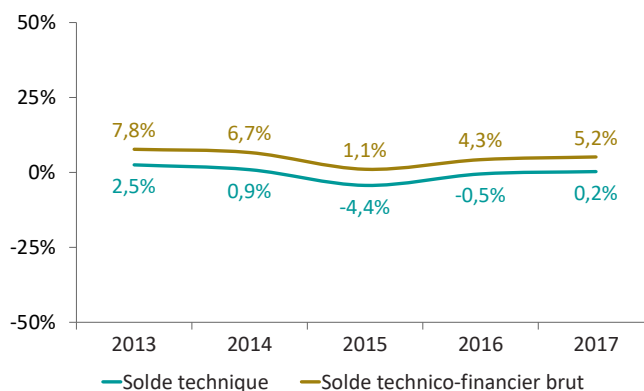
#### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



#### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



**Soldes**  
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de l'assurance soins de santé progresse de 8,0 % en 2017 pour atteindre 1.309,5 millions d'euros. Au cours des années précédentes de la période d'observation, l'encaissement a augmenté chaque année de quelque 4 %.

40 % environ de cet encaissement sont réalisés par le biais de contrats individuels, contre 60 % par le biais de contrats collectifs. L'encaissement tant pour les contrats individuels que pour les contrats collectifs est en hausse de respectivement 5,1 % et 10,0 %.

Les commissions s'élèvent à 8,0 % des primes acquises en 2017, contre 8,5 % en 2016. Au cours de la période 2013-2017, les frais généraux oscillent autour de 14 % et s'établissent à 14,2 % en 2017.

Au cours de la période 2013-2016, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) en fonction des primes acquises a augmenté chaque année pour passer de 66,0 % en 2013 à 72,7 % en 2016. En 2017, l'encaissement enregistre une hausse plus forte que la charge des sinistres. Le ratio sinistres à primes baisse par conséquent de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2016 pour s'établir à 70,4 %.

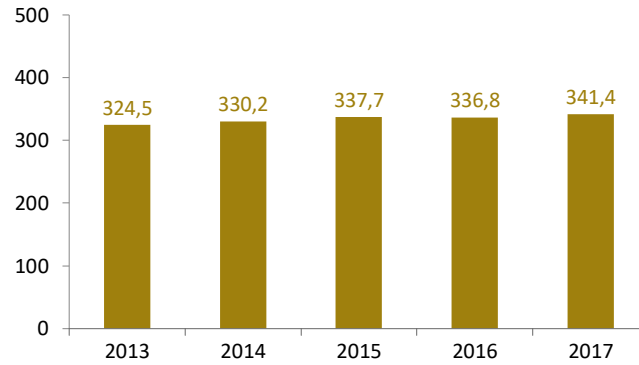
Les provisions pour vieillissement augmentent d'une manière plus marquée en 2017 qu'en 2016. De ce fait, le résultat technique ne progresse en 2017 que de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2016 pour s'établir à 0,2 %. Compte tenu des produits des placements nets, on obtient en assurance soins de santé un solde technico-financier brut positif de 5,2 % des primes acquises en 2017.

Au cours de la période 2013-2017, le solde technico-financier brut de l'**assurance soins de santé individuelle** n'est descendu en dessous de zéro qu'en 2015. Les autres années, il est positif. En 2017, ce solde s'élève à 8,4 % des primes acquises, contre 8,2 % en 2016.

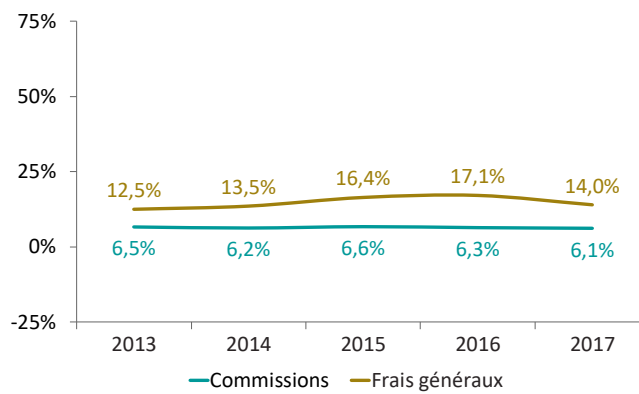
Au cours de la période 2013-2017, l'**assurance soins de santé collective** enregistre chaque année un solde technico-financier brut positif. En 2017, ce solde s'élève à 3,1 % des primes acquises, soit 1,8 point de pourcentage de plus qu'en 2016.

## 8.2.2. Revenu garanti

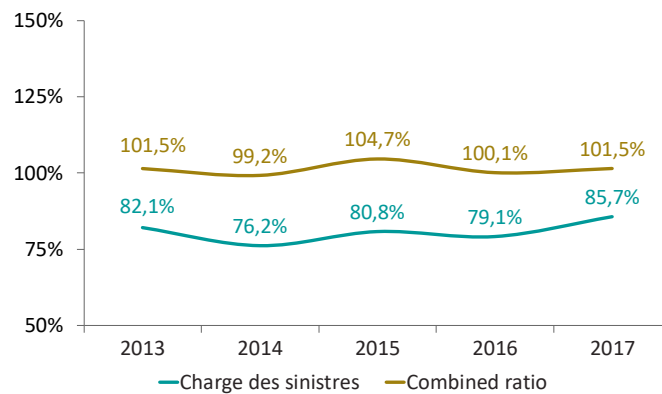
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



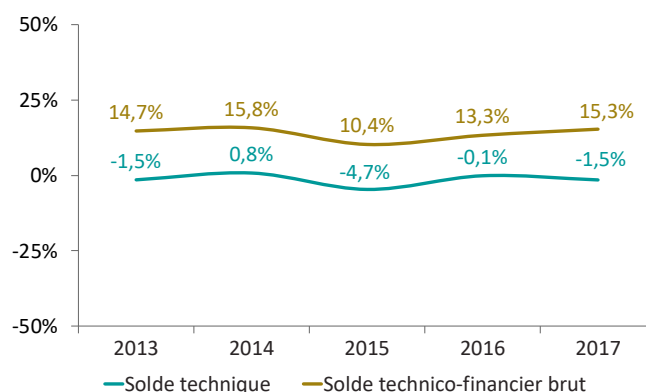
### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement des assurances revenu garanti progresse en 2017 de 1,4 % par rapport à 2016 et s'établit à 341,4 millions d'euros.

Environ un tiers de cet encaissement est réalisé par le biais de contrats individuels, contre deux tiers par le biais de contrats collectifs. L'encaissement des assurances individuelles progresse de 1,1 % en 2017, après avoir enregistré une baisse au cours des trois années précédentes. L'encaissement des assurances collectives poursuit sa hausse en 2017 (+1,5 %).

Au cours de la période 2013-2017, les commissions atteignent un peu plus de 6 % des primes acquises (6,1 % en 2017). Les frais généraux ont en revanche augmenté, passant de 12,5 % en 2013 à 17,1 % en 2016. En 2017, les frais généraux reculent à 14,0 %.

En 2012, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) a atteint un peu moins de 70 % des primes acquises. Afin de faire face à la hausse de la fréquence des sinistres et à une augmentation de la durée prévue d'invalidité, un certain nombre d'entreprises ont adapté leurs provisions en 2013, ce qui a engendré un ratio sinistres à primes plus élevé (82,1 %). Au cours des années 2014, 2015 et 2016, les provisions augmentent chaque année et le ratio sinistres à primes se situe entre 76 % et 81 %. En 2017, les prestations et les provisions sont en hausse par rapport à 2016 et le ratio sinistres à primes augmente à 85,7 %, soit le niveau le plus élevé de la période observée.

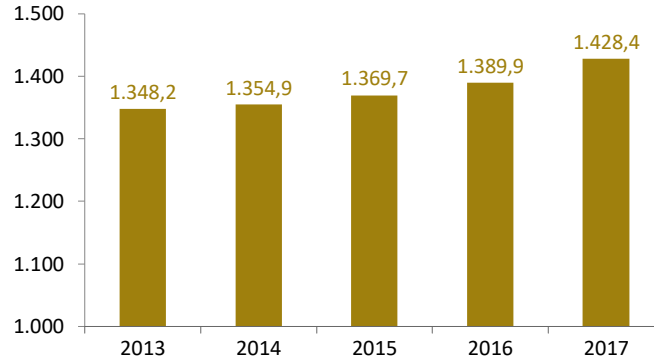
En raison de la baisse du taux des frais généraux et d'une diminution de celui des provisions pour vieillissement, le solde technique pour les assurances revenu garanti ne recule que de 1,4 point de pourcentage en 2017 par rapport à 2016 pour s'établir à -1,5 %. Grâce aux produits des placements nets qui s'élèvent à 16,8 % des primes acquises, le solde technico financier brut s'établit à 15,3 % des primes acquises en 2017.

Les assurances individuelles revenu garanti présentent en 2017 un solde technico-financier brut de 12,3 % des primes acquises, soit une hausse de 9,5 points de pourcentage par rapport à 2016 (2,8 %). En revanche, les assurances collectives enregistrent en 2017 un solde technico financier brut (16,8 %) qui est inférieur de 2,1 points de pourcentage à celui observé en 2016 (18,9 %).

### 8.3. Corps de véhicules

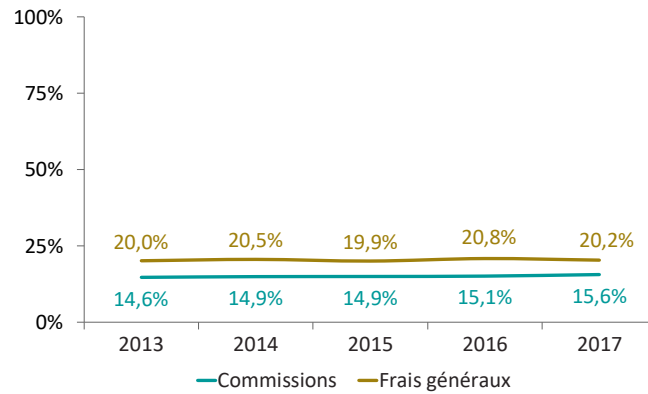
#### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



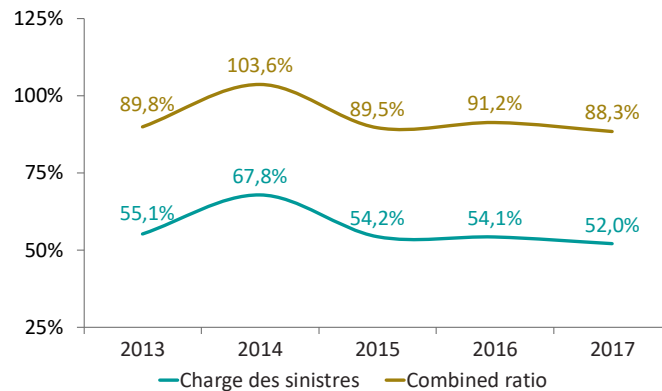
#### Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

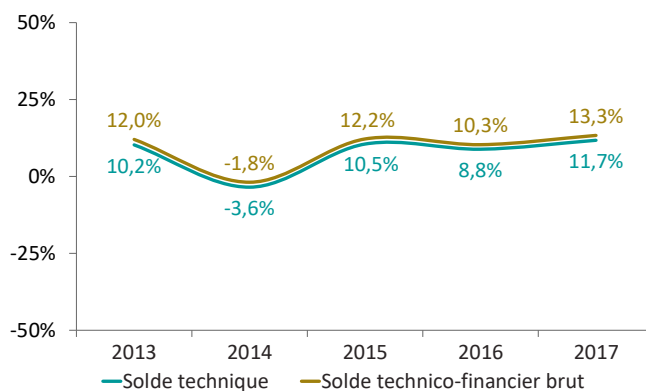


#### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



**Soldes**  
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche corps de véhicules progresse de 2,8 % en 2017 pour s'établir à 1.428,4 millions d'euros.

La catégorie « tourisme et affaires » s'adjuge 85,0 % de l'encaissement de la branche corps de véhicules. L'encaissement de cette catégorie est en hausse de 1,9 % en 2017 par rapport à 2016.

L'évolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves a une influence importante sur l'évolution de l'encaissement pour cette catégorie étant donné que, pour les voitures neuves, une assurance corps étendue est souvent souscrite pour quelques années. Au cours de la période 2012-2014, le nombre d'immatriculations de voitures neuves était resté pratiquement stable à 485.000. Tant en 2015 qu'en 2016 et en 2017, le nombre d'immatriculations a augmenté, respectivement de 3,8 %, 7,7 % et 1,3 %.

Il ressort d'un échantillon représentant 69 % du marché en termes de volume d'encaissement que la prime moyenne en corps « tourisme et affaires » s'élève à 405 euros en 2017 et augmente de 0,9 % par rapport à 2016. Le nombre de véhicules assurés augmente de 0,6 % en 2017.

Les catégories « deux-roues » et « autres véhicules automoteurs » (transport de choses ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location) représentent respectivement 0,3 % et 14,7 % de l'encaissement de la branche corps de véhicules. En 2017, les encaissements de ces catégories progressent de respectivement 9,9 % et 7,8 %.

La charge des sinistres de la branche corps de véhicules s'élève à 52,0 % des primes acquises en 2017, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2016.

Au cours du week-end de la Pentecôte de 2014, la Belgique avait été touchée par une grave tempête qui avait occasionné beaucoup de dégâts à des véhicules et des bâtiments. L'impact sur la charge des sinistres n'a dès lors pas été négligeable. Le ratio sinistres à primes était en 2014 supérieur de 13,6 points de pourcentage à celui observé en 2015.

La branche corps de véhicules enregistre en 2017 un solde technique positif de 11,7 % des primes acquises. Exception faite de l'année 2014, cette branche a enregistré au cours de ces dernières années un solde technique positif compris entre 8 % et 12 %. Le solde négatif de 2014 résulte de la charge des sinistres élevée cette année-là.

Comme les sinistres se règlent assez rapidement dans la branche corps de véhicules, les produits des placements restent limités. Le résultat final pour la branche corps de véhicules s'élève à 13,3 % des primes acquises en 2017.

La catégorie « tourisme et affaires » présente en 2017 un résultat technico-financier brut de 11,4 % contre 9,1 % en 2016.

Pour la catégorie « deux-roues », le résultat technico-financier brut s'élève à 59,1 % en 2017, soit un résultat comparable à celui de 2016 (59,7 %).

La catégorie « autres véhicules automoteurs » englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location. Cette catégorie enregistre également un résultat technico-financier brut positif en 2017. L'amélioration du résultat en 2017 (23,2 %) par rapport à 2016 (16,2 %) résulte d'une diminution des provisions en 2017, contre une augmentation en 2016.

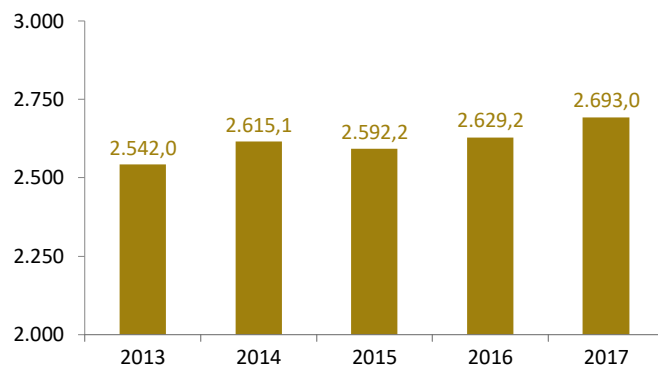
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2016	2017
Tourisme et affaires	85,0	9,1	11,4
Deux-roues	0,3	59,7	59,1
Autres véhicules automoteurs	14,7	16,2	23,2



## 8.4. Incendie

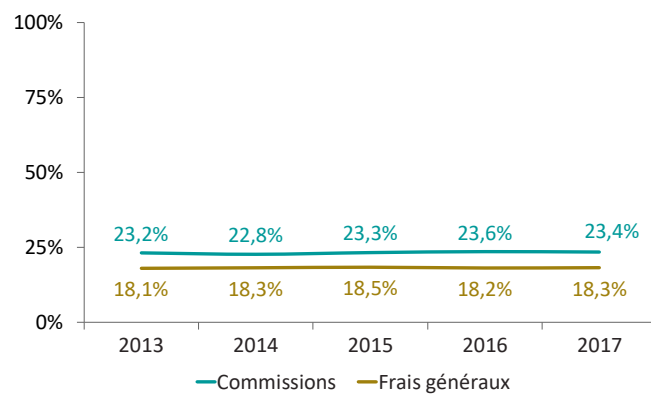
### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



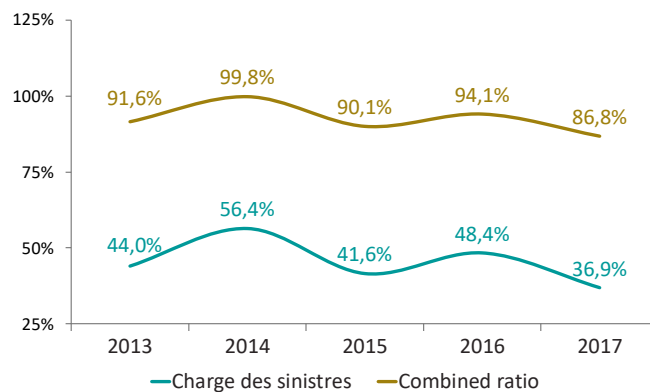
### Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

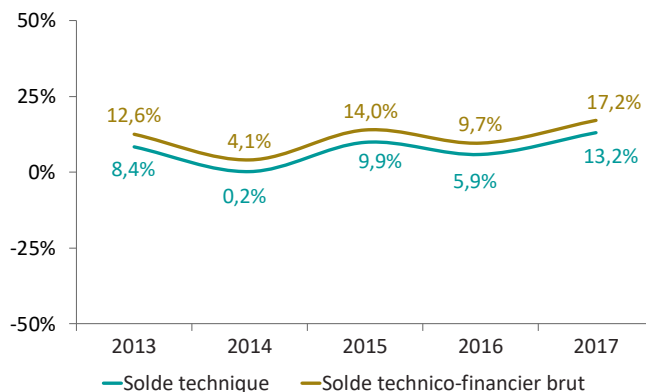


### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



**Soldes**  
(en fonction des primes acquises)



La branche incendie enregistre au cours de la période 2013-2017 une croissance de son encaissement de près de 6 %. L'encaissement de cette branche a progressé chaque année, sauf en 2015. Cette année-là, il a connu un recul en raison du fait qu'une entreprise qui avait été reprise dans le reporting jusqu'en 2014 n'est plus soumise, depuis 2015, au contrôle de la BNB. En 2017, l'encaissement augmente de 2,4 % pour atteindre 2.693,0 millions d'euros.

Près de deux tiers de l'encaissement de la branche incendie concernent la catégorie « habitations ». Cette dernière enregistre en 2017 une croissance de 2,6 % de son encaissement. Cette hausse résulte en partie de l'augmentation de l'indice ABEX (+1,8 % en 2017). La prime moyenne (hors taxes), définie comme l'encaissement divisé par le nombre de risques, augmente de 1,5 %, passant de 328 euros en 2016 à 333 euros en 2017. Le calcul a été effectué sur la base d'un échantillon couvrant 61 % du marché.

Exprimés en fonction des primes acquises, tant les commissions que les frais généraux sont demeurés quasi constants au cours des cinq dernières années. En 2017, ils s'élèvent respectivement à 23,4 % et 18,3 %.

En 2017, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) pour la branche incendie atteint 36,9 % des primes acquises, soit une baisse de 11,5 points de pourcentage par rapport à 2016. Le ratio sinistres à primes plus élevé en 2016 est la conséquence des dégâts considérables causés par quelques graves inondations et tempêtes au cours de la période s'étalant de mai à juillet de cette année-là. En 2014, le ratio sinistres à primes élevé résultait des dégâts occasionnés par la violente tempête survenue lors du week end end de la Pentecôte de cette année-là.

L'évolution du résultat technique est déterminée dans une large mesure par l'évolution du ratio sinistres à primes. Pour les années sans graves tempêtes et inondations, des provisions d'égalisation doivent toutefois être constituées, ce qui pèse aussi sur les résultats. En 2017, le résultat technique s'élève à 13,2 % et est supérieur de 7,3 points de pourcentage à celui de 2016. En tenant compte des produits des placements qui s'élèvent à 4,0 % des primes acquises, on obtient pour 2017 un solde technico-financier brut de 17,2 % des primes acquises.

<b>Les principales tempêtes et inondations de ces dernières années</b>				
	<b>Garantie la plus touchée</b>	<b>Nombre de sinistres*</b>	<b>Charge totale des sinistres*</b>	<b>Coût moyen d'un sinistre*</b>
23 - 24 février 2017	Tempête	15.648	25,8 millions d'euros	1.646 euros
23 - 24 juin 2016	Tempête	29.779	116,6 millions d'euros	3.931 euros
27 mai – 8 juin 2016	Inondation	26.988	143,8 millions d'euros	5.328 euros
29 mars - 1er avril 2015	Tempête	18.741	29,5 millions d'euros	1.572 euros
7 - 10 juin 2014	Tempête	179.421	654,2 millions d'euros	3.646 euros

\* Total des sinistres tempête, inondation et corps de véhicules (dommages causés par les forces de la nature).

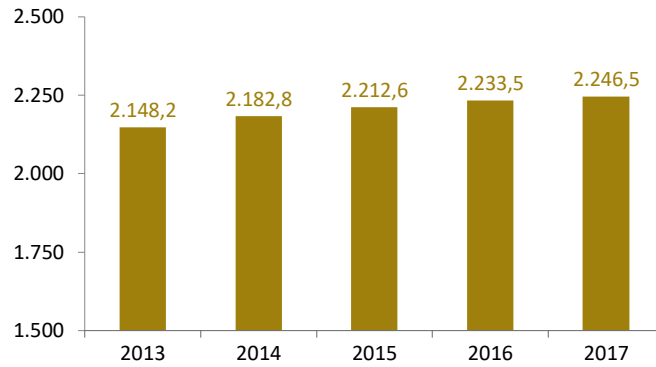
Toutes les catégories de risques simples présentent pour la troisième année consécutive un solde technico-financier brut positif. Les catégories « risques agricoles » et « autres risques simples » enregistrent toutefois en 2017 un résultat inférieur à celui de 2016.

Les catégories de risques spéciaux présentent elles aussi, tant en 2015 qu'en 2016 et en 2017, un résultat technico-financier brut positif.

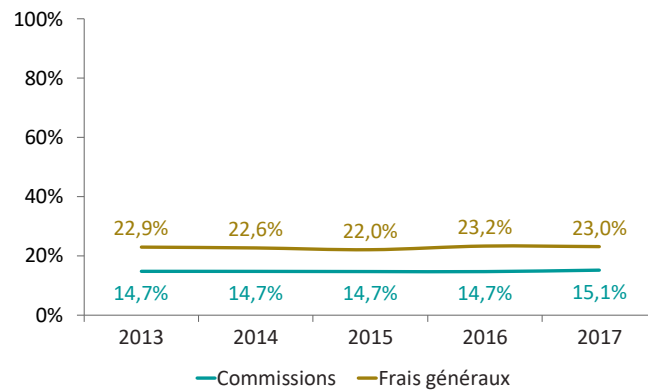
<b>Catégorie</b>	<b>% encaissement</b>	<b>Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Risques simples</b>			
Habitations	63,9	8,6	17,3
Risques agricoles	2,5	16,4	4,8
Entreprises	9,5	1,4	5,1
Autres	6,9	15,8	9,2
<b>Risques spéciaux</b>			
Tout, sauf assurances techniques	12,7	14,6	32,9
Assurances techniques	4,5	27,1	39,8

## 8.5. RC Automobile

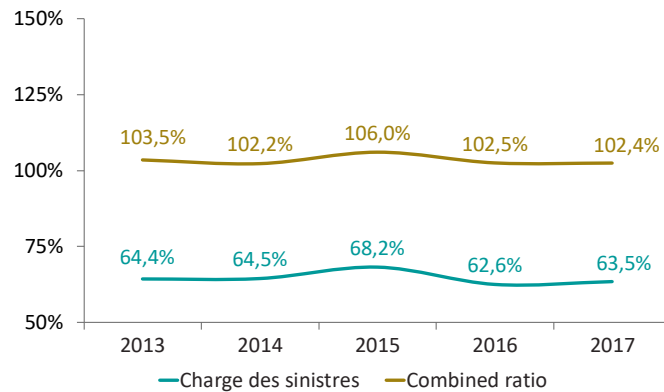
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



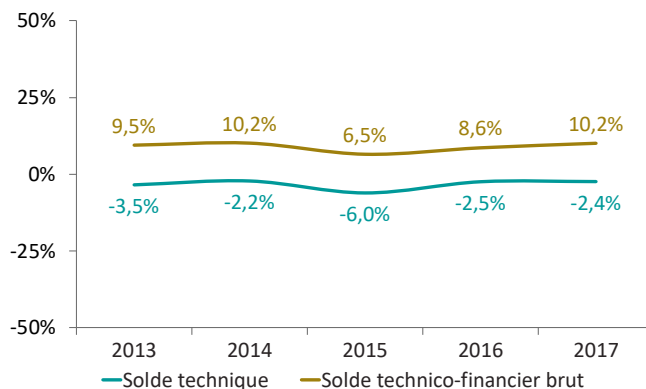
### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



**Soldes**  
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche RC automobile présente une croissance de 0,6 % en 2017, soit une progression inférieure à celle observée au cours des années précédentes (0,9 % en 2016 et 1,4 % en 2015). Il s'établit ainsi à 2.246,5 millions d'euros en 2017 (tous types de véhicules confondus).

Au cours de la période 2013-2017, l'encaissement de la branche RC automobile s'est accru de 4,6 % et le parc automobile de 6,5 %. L'encaissement moyen par véhicule a reculé de 1,8 % au cours de cette période et s'établit à 302 euros en 2017.

La catégorie « tourisme et affaires » s'adjuge la majeure partie de l'encaissement de la branche RC automobile (77,5 %). L'encaissement de cette catégorie recule de 0,3 % en 2017.

En 2017, les frais généraux représentent 23,0 % des primes acquises, soit un ratio légèrement inférieur à celui observé en 2016. Les commissions s'établissent à 15,1 % des primes acquises en 2017, contre 14,7 % au cours des années précédentes.

Au cours de la période 2010-2014, la fréquence des sinistres a diminué d'environ un point de pourcentage à 6,18 % grâce aux meilleures conditions atmosphériques et à l'attention accrue pour la sécurité routière. Après une légère hausse à 6,25 % en 2015, la fréquence des sinistres est repartie à la baisse en 2016 et 2017 pour atteindre respectivement 6,20 % et 5,93 %.

La charge des sinistres (hors frais internes) pour la branche RC automobile s'élève à 63,5 % des primes acquises en 2017, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2016. Le ratio sinistres à primes plus élevé en 2015 (68,2 %) résulte d'une plus forte hausse des provisions en 2015 par rapport aux autres années de la période d'observation.

En 2017, le solde technique s'élève à -2,4 % des primes acquises pour la branche RC automobile, contre -2,5 % en 2016. Le solde technique est négatif durant toute la période d'observation. Grâce aux produits des placements nets, qui atteignent 12,6 % des primes acquises en 2017, la branche enregistre un solde technico-financier brut positif de 10,2 % en 2017, contre 8,6 % en 2016.

Avec un résultat de 9,6 %, la catégorie « tourisme et affaires » enregistre en 2017 un résultat positif pour la cinquième année consécutive.

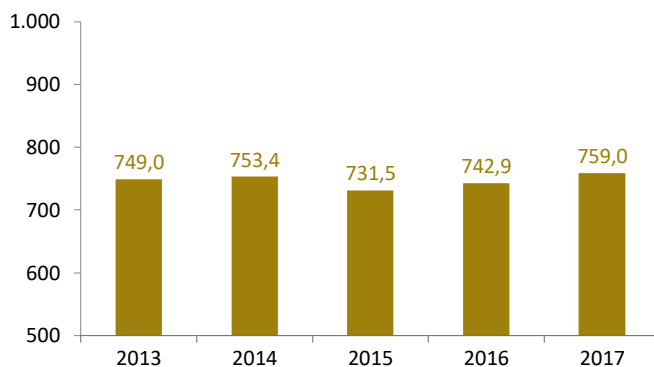
Le résultat pour la catégorie « deux-roues » s'élève à 41,7 % en 2017 contre 31,1 % en 2016. Ce meilleur résultat en 2017 résulte essentiellement d'une diminution des provisions cette année-là, contre un accroissement en 2016.

La catégorie « autres véhicules automoteurs » englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location. En 2017, cette catégorie enregistre pour la deuxième année consécutive un résultat positif, soit 6,5 % des primes acquises. En 2015, le déficit s'élevait à 8,9 %.

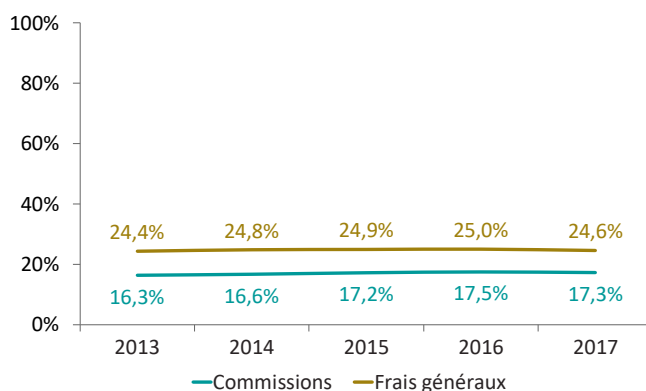
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2016	2017
Tourisme et affaires	77,5	9,0	9,6
Deux-roues	3,5	31,1	41,7
Autres véhicules automoteurs	19,0	3,2	6,5

## 8.6. RC générale

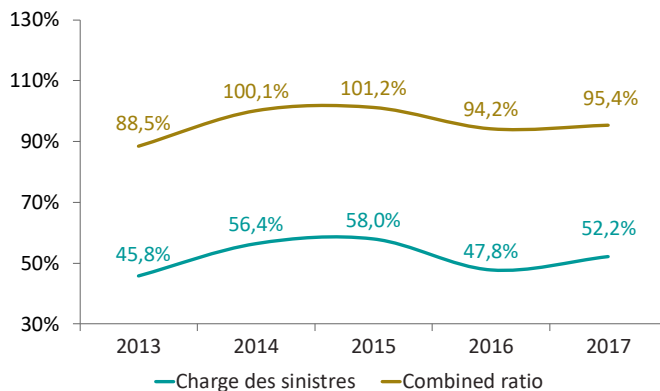
**Primes et accessoires**  
(en millions d'euros)



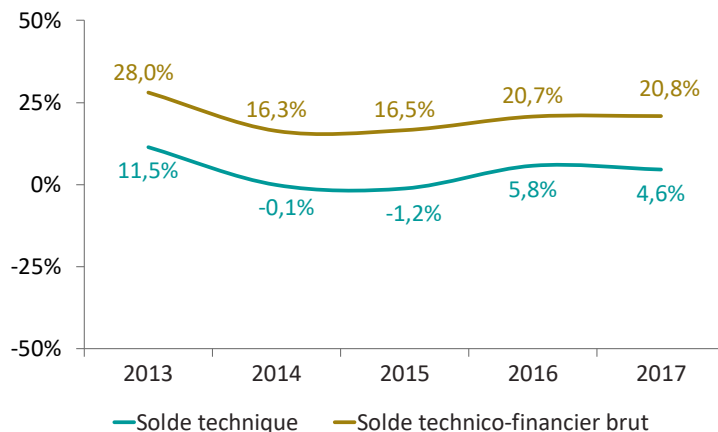
**Ratios d'exploitation**  
(en fonction des primes acquises)



**Charge des sinistres et combined ratio**  
(en fonction des primes acquises)



**Soldes**  
(en fonction des primes acquises)



En 2017, l'encaissement de la branche RC générale progresse de 2,2 % par rapport à 2016. Durant la période 2013-2017, cette branche a enregistré une croissance de son encaissement chaque année, excepté en 2015. La baisse en 2015 s'explique par le fait qu'une entreprise qui était reprise dans le reporting jusqu'au 31 décembre 2014 n'est plus soumise, depuis 2015, au contrôle de la BNB.

Les encaissements des groupes sous-jacents de produits de la branche RC générale ont toutefois évolué en sens divers.

La « RC vie privée », qui s'adjuge 25,9 % de l'encaissement de la branche RC générale, voit son encaissement s'accroître de 1,9 % en 2017.

En termes d'encaissement, la « RC exploitation et après livraison » constitue le principal groupe de produits puisqu'il représente 42,8 % du total des encaissements de la branche RC générale. L'encaissement de ce groupe de produits augmente de 3,3 % en 2017.

La « RC professionnelle » enregistre quant à elle une croissance en 2017 de 1,6 % de son encaissement, lequel représente 22,1 % du total des encaissements pour la branche RC générale.

En 2017, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises augmente de 4,4 points de pourcentage par rapport à 2016 et s'établit à 52,2 %. Cette hausse résulte d'une augmentation des prestations et d'un accroissement des provisions plus marqué en 2017 qu'en 2016.

En 2017, la branche RC générale présente un solde technique de 4,6 % des primes acquises, contre 5,8 % en 2016.

La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Par conséquent, le résultat final de ces activités d'assurance dépend dans une large mesure des produits des placements. En 2017, les produits nets des placements s'établissent à 16,2 % des primes acquises. Le solde technico-financier brut pour 2017 s'élève en définitive à 20,8 % des primes acquises.

En 2017, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises est en baisse pour la « RC vie privée » (-3,0 points de pourcentage) et la « RC exploitation et après livraison » (-2,3 points de pourcentage) et s'établit respectivement à 25,5 % et 8,6 %.



Le solde technico-financier brut pour la « RC professionnelle » s'élève à 38,6 % en 2017, contre 32,7 % en 2016. Cette amélioration est due à l'augmentation moins forte des provisions en 2017 par rapport à 2016.

La « RC lieux publics » a enregistré en 2016 un solde technico-financier brut négatif de -251,7 % des primes acquises. Ce résultat négatif découle des prestations et provisions constituées pour l'indemnisation des victimes des attentats survenus en Belgique le 22 mars 2016. En 2017, le résultat pour ce groupe de produits redevient positif pour s'établir à 168,7 % des primes acquises.

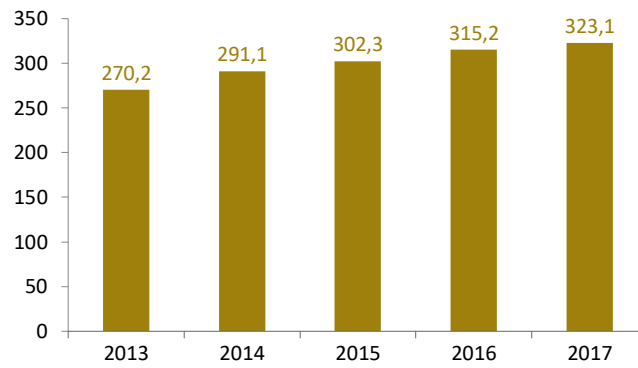
En raison d'une augmentation des provisions en 2017 faisant suite à une baisse considérable en 2016, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises recule de 92,1 points de pourcentage pour les « autres RC » et s'établit à -6,6 % en 2017.

Groupe de produits	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2016	2017
RC vie privée	25,9%	28,5	25,5
RC exploitation et après livraison	42,8%	10,9	8,6
RC professionnelle	22,1%	32,7	38,6
RC lieux publics	1,2%	-251,7	168,7
Autres RC	8,1%	85,5	-6,6

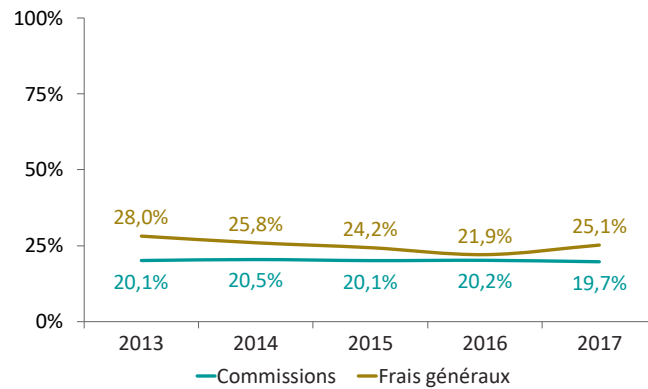
## 8.7. Protection Juridique

### 8.7.1. Protection juridique véhicules

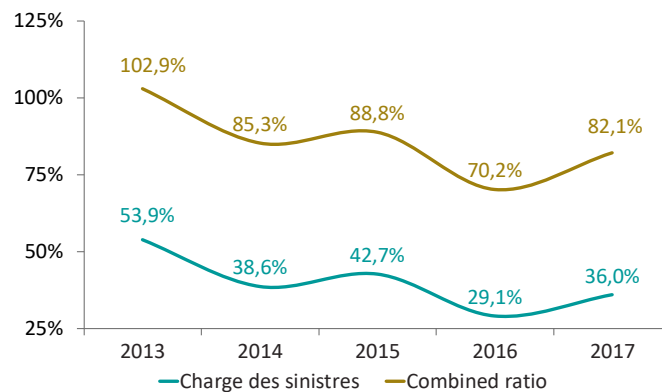
**Primes et accessoires**  
(en millions d'euros)

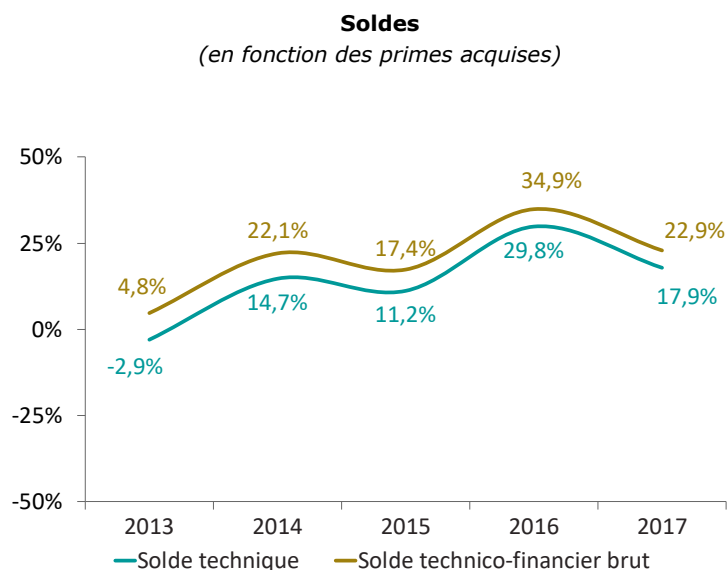


**Ratios d'exploitation**  
(en fonction des primes acquises)



**Charge des sinistres et combined ratio**  
(en fonction des primes acquises)





L'encaissement de la « protection juridique véhicules » progresse de 2,5 % en 2017 pour s'établir à 323,1 millions d'euros. Durant la période 2013-2017, l'encaissement s'est accru de 19,6 %.

D'après un échantillon représentant 96 % du marché, la prime moyenne (hors taxes) est restée stable en 2017 par rapport à 2016 et s'élève à 48 euros.

Au cours de la période 2013-2017, les commissions atteignent environ 20 % des primes acquises (19,7 % en 2017). Les frais généraux augmentent en revanche en 2017, après avoir baissé les trois années antérieures. Ils s'élèvent à 25,1 % en 2017 contre 21,9 % en 2016.

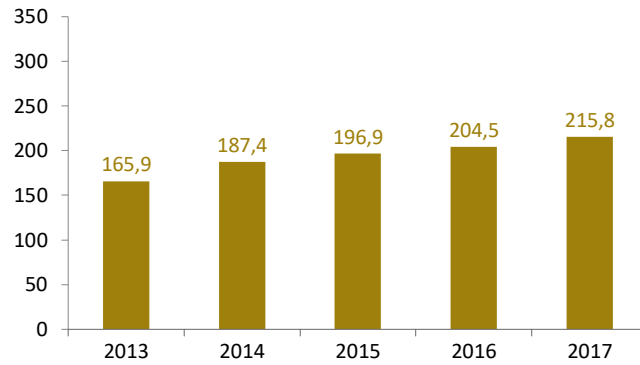
La charge des sinistres (hors frais internes) représente 36,0 % des primes acquises en 2017, soit 6,9 points de pourcentage de plus qu'en 2016. Cette augmentation résulte d'un accroissement des provisions en 2017 contre une diminution en 2016.

Le ratio sinistres à primes élevé de 2013 était la conséquence d'une augmentation considérable des provisions, qui s'expliquait pour une grande part par l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014.

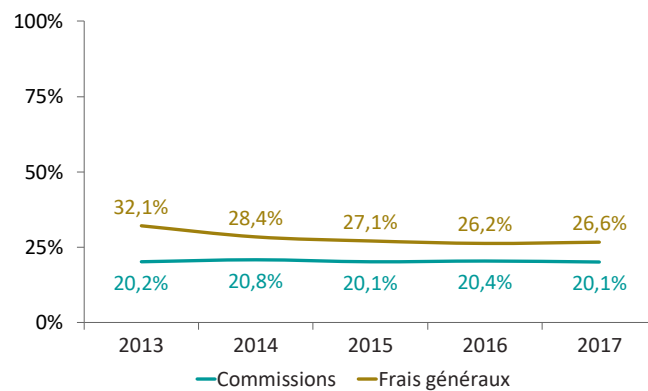
Exception faite de l'année 2013, la « protection juridique véhicules » a enregistré un solde technique positif au cours de la période 2013-2017. Le solde technique s'établit à 17,9 % des primes acquises en 2017, contre 29,8 % en 2016. Compte tenu des produits des placements nets (5,0 % des primes acquises), on obtient, pour 2017, un solde technico-financier brut de 22,9 % des primes acquises.

### 8.7.2. Protection Juridique autre que véhicules

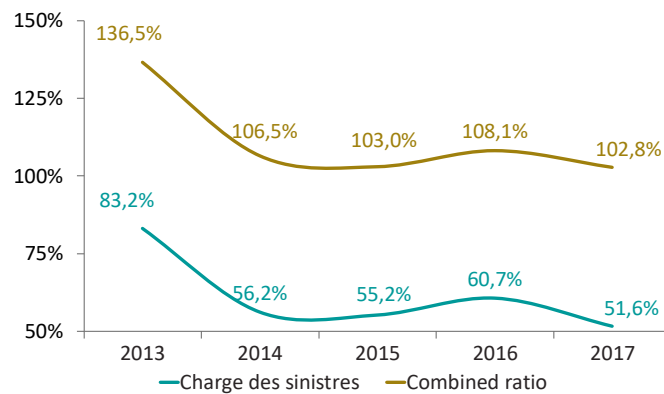
#### Primes et accessoires (en millions d'euros)



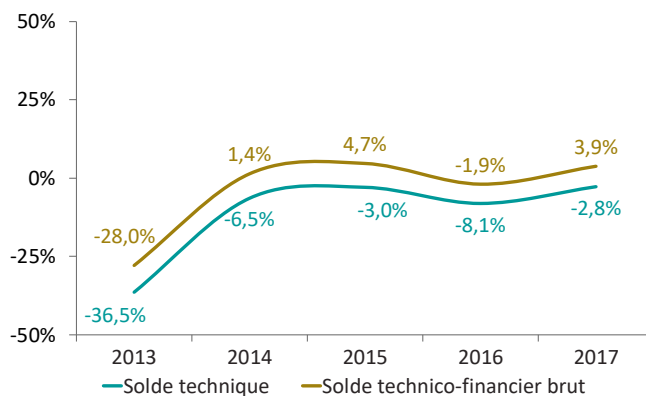
#### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



#### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » progresse de 5,5 % en 2017 pour s'établir à 215,8 millions d'euros. L'encaissement de ces assurances a connu une forte croissance au cours de ces dernières années : il a augmenté de 30,1 % durant la période 2013-2017.

Quelque 78 % de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique des particuliers. Les 22 % restants se rapportent à la protection juridique des entreprises. En 2017, le nombre de contrats d'assurance protection juridique des particuliers affiche une hausse de 1,8 %, alors que la prime moyenne augmente de 2 % pour s'élever à 27 euros. Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats croît de 3,3 % en 2017. Cette même année, la prime moyenne augmente de 5,5 % pour s'établir à 42 euros.

Tant pour la protection juridique des particuliers que pour celle des entreprises, le niveau de la prime moyenne dépend de la couverture spécifique prévue dans le contrat et peut donc fortement varier.

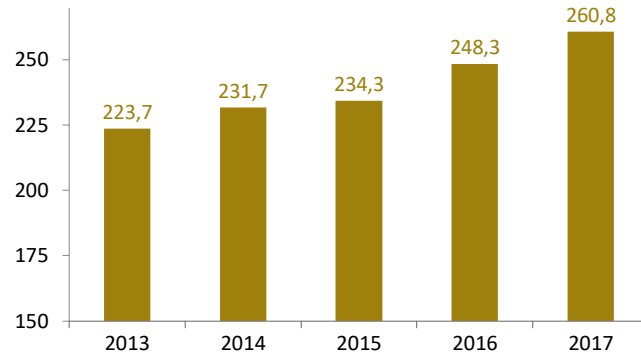
Depuis 2014, les frais généraux sont nettement inférieurs à ceux des années précédentes. La baisse de ce ratio en 2014 résultait principalement de l'augmentation de l'encaissement cette année-là. En 2015 et 2016, le ratio a continué de baisser, mais, en 2017, il augmente légèrement à 26,6 %. Au cours de la période 2013-2017, les commissions s'élèvent à un peu plus de 20 % des primes acquises (20,1 % en 2017).

La charge des sinistres pour la « protection juridique autre que véhicules » s'établit à 51,6 % des primes acquises en 2017 contre 60,7 % en 2016. Cette baisse est la conséquence d'un accroissement moins net des provisions en 2017, par comparaison avec 2016. Le pic de 83,2 % observé en 2013 était la conséquence aussi bien d'une augmentation des prestations que d'un net accroissement des provisions en 2013 par rapport à 2012. Ces augmentations s'expliquaient pour une grande part par l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014. En effet, la modification de loi à l'origine de cette introduction de la TVA a eu également une incidence sur les sinistres non clôturés du passé.

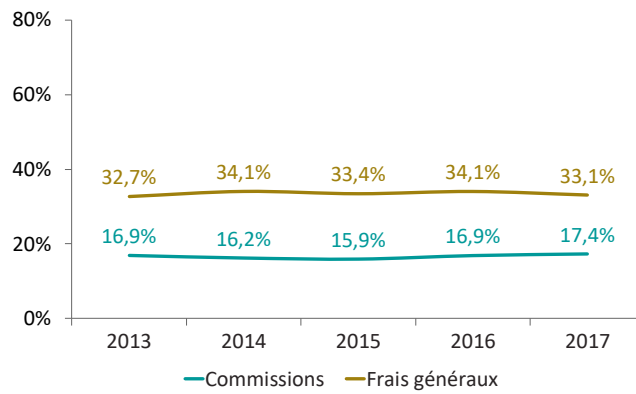
La « protection juridique autre que véhicules » enregistre chaque année un résultat technique négatif au cours de la période 2013-2017. En 2017, le déficit technique s'élève à 2,8 % des primes acquises. Les produits des placements (6,7 % des primes acquises) sont suffisants en 2017 pour enregistrer un résultat technico-financier brut positif de 3,9 % des primes acquises.

## 8.8. Assistance

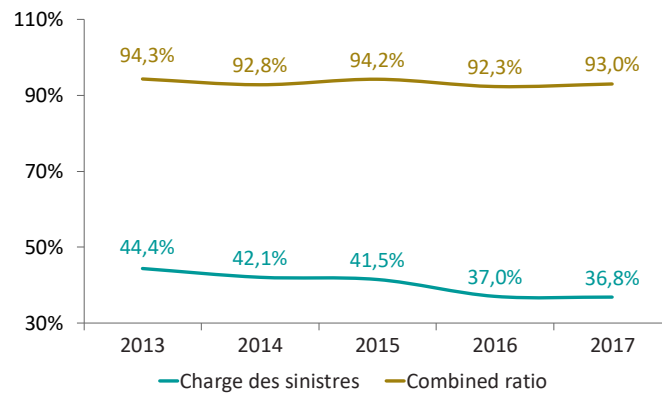
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



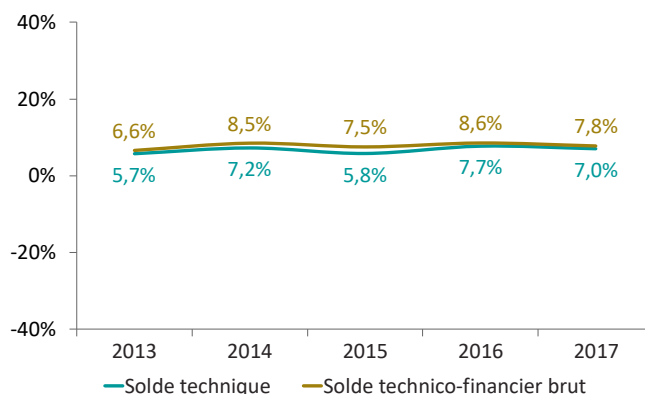
### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche assistance progresse de 5,0 % en 2017 par rapport à 2016, pour s'établir à 260,8 millions d'euros. Au cours de la période 2013-2017, l'encaissement de cette branche progresse de 16,6 %.

Au cours de ces dernières années, le nombre d'assurances assistance a augmenté en raison du fait que l'on voyage plus et autrement. La tendance des voyageurs à organiser eux-mêmes leur déplacement, leur séjour et leurs activités se poursuit tandis que les assureurs assistance tentent de répondre par le biais de produits adaptés et d'une présence en ligne. Les croisières sont populaires auprès d'un public plus âgé, qui est davantage préoccupé par les frais médicaux et qui a besoin d'une assistance. Comme la fréquence des voyages sur une base annuelle a augmenté, on observe également un intérêt croissant pour les polices annuelles en lieu et place des polices temporaires.

Au cours de la période 2013-2017, les frais généraux ont oscillé autour des 33 % des primes acquises (33,1 % en 2017). Les frais généraux pour la branche assistance se situent à un niveau nettement supérieur que ceux de la plupart des autres branches non-vie. Ces frais généraux plus élevés résultent du fait qu'un certain nombre d'entreprises travaillent avec leur propre plateforme d'assistance. Les frais liés à la gestion de ces plateformes sont considérés comme des frais internes de règlement des sinistres, repris dans les frais généraux.

Les entreprises d'assurances pratiquant la branche assistance offrent une assistance suivant une approche différente. Certaines entreprises possèdent leur propre plateforme d'assistance, tandis que d'autres font appel à des entreprises spécialisées en assistance. Il en résulte que, sur le plan comptable, les entreprises d'assurances ne communiquent pas toujours de la même manière leurs postes de frais. C'est la raison pour laquelle les frais généraux et la charge des sinistres ne sont pas toujours comparables entre les entreprises et au fil des années. Le combined ratio et les soldes constituent une meilleure base de comparaison. Le combined ratio pour la branche assistance oscille entre 92 % et 95 % ces dernières années et s'établit à 93,0 % en 2017.

En 2017, le solde technique s'élève à 7,0 %. En tenant compte des produits des placements, on obtient un solde technico-financier brut de 7,8 % des primes acquises.

